

**Comité du commerce et de l'environnement**

**RAPPORT DE LA RÉUNION TENUE LE 2 FÉVRIER 2022**

NOTE DU SECRÉTARIAT<sup>1</sup>

Le Comité du commerce et de l'environnement s'est réuni le 2 février 2022 (session ordinaire du CCE), sous la présidence de S.E. M. Manuel A.J. Teehankee (Philippines). Le Comité a adopté l'aérogamme figurant dans le document [WTO/AIR/CTE/17](#) du 19 janvier 2022. Le rapport de la réunion précédente du CCE, tenue le 12 octobre 2021, est reproduit dans le document [WT/CTE/M/73](#).

**Table des matières**

<b>1 MESURES ENVIRONNEMENTALES ET ACCÈS AUX MARCHÉS, PARAGRAPHE 32 I) DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLES DE DOHA – POINT 6 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE .....</b>	<b>4</b>
1.1 Économie circulaire et plastiques .....	4
1.1.1 Séance d'information de l'Australie sur le Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable (DIP) .....	4
1.2 Réforme des subventions aux combustibles fossiles (RSCF) .....	7
1.3 Pacte vert de l'Union européenne (UE) .....	8
1.4 Autres .....	13
1.4.1 Renseignements actualisés du Royaume-Uni sur les activités visant à rendre les chaînes d'approvisionnement plus durables .....	13
<b>2 ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, PARAGRAPHE 33 DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA .....</b>	<b>16</b>
2.1 Renseignements actualisés sur les séminaires et webinaires .....	16
<b>3 ACCORDS ENVIRONNEMENTAUX MULTILATÉRAUX (AEM) – POINTS 1 ET 5 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE .....</b>	<b>16</b>
3.1 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).....	16
3.1.1 Renseignements actualisés communiqués par le Royaume-Uni concernant la vingt-sixième Conférence des Parties (COP26) à la CCNUCC.....	16
3.1.2 Renseignements actualisés présentés par la CCNUCC sur la COP26 .....	18
3.1.3 Renseignements actualisés présentés par la Nouvelle-Zélande sur les négociations relatives à l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS).....	18

<sup>1</sup> Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

<b>4 TRANSPARENCE DES MESURES COMMERCIALES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT, POINT 4 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE .....</b>	<b>20</b>
4.1 Renseignements actualisés communiqués par le Secrétariat de l'OMC sur la base de données sur l'environnement 2020 .....	20
<b>5 SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS DES MEMBRES .....</b>	<b>22</b>
5.1 Renseignements actualisés présentés par le Canada au nom des coordonnateurs des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale .....	22
<b>6 RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES, POINT 10.....</b>	<b>26</b>
6.1 Exposés d'autres organisations ayant le statut d'observateur.....	26
6.1.1 Organisation mondiale des douanes .....	26
6.1.2 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel .....	27
6.1.3 Programme des Nations Unies pour l'environnement.....	28

---

---

**ACRONYMES**

Accord OTC	Accord sur les obstacles techniques au commerce
Accord SMC	Accord sur les subventions et les mesures compensatoires
Accord SPS	Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires
ACCTS	Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité
AEM	Accords environnementaux multilatéraux
ANUE	Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
BDE	Base de données sur l'environnement
CCE	Comité du commerce et de l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CM	Conférence ministérielle
COP	Conférence des Parties
DIP	Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable
EPC	Examen des politiques commerciales
FACT	Dialogue sur la forêt, l'agriculture et le commerce des produits de base
GATT 1994	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994
MACF	Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Organisation mondiale des douanes
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PIED	Petites économies vulnérables, petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RSCF	Réforme des subventions aux combustibles fossiles
R-U	Royaume-Uni
TESSD	Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale
UE	Union européenne

---

## **1 MESURES ENVIRONNEMENTALES ET ACCÈS AUX MARCHÉS, PARAGRAPHE 32 I) DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLES DE DOHA – POINT 6 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE**

*"[E]ffet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement."*

### **1.1 Économie circulaire et plastiques**

#### **1.1.1 Séance d'information de l'Australie sur le Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable (DIP)**

1.1. Le représentant de l'Australie a salué le fait que les Maldives se soient récemment associées au Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable (Dialogue informel sur les plastiques – DIP), ce qui portait à 68 le nombre de membres. Le DIP était composé d'un groupe diversifié de Membres de l'OMC, auquel participait un nombre important de pays en développement Membres, de pays les moins avancés Membres (PMA), de petites économies vulnérables, de petits États insulaires en développement (PEID) et de pays développés.

1.2. La dernière réunion sur le DIP 2021 s'est tenue le 22 octobre. La réunion était présidée par l'Ambassadeur George Mina (Australie). Tous les Membres de l'OMC étaient invités et encouragés à assister à la réunion, qui s'est tenue sous forme hybride par l'intermédiaire de Zoom. Un certain nombre d'experts dans le domaine du commerce, de l'environnement et des plastiques ont également participé à la réunion. L'ordre du jour de la réunion comprenait deux points clés. Premièrement, une présentation du rapport factuel du DIP, qui regroupait et organisait les renseignements présentés et discutés dans le cadre du DIP tout au long de l'année. Le rapport soulignait l'évolution des travaux de l'OMC sur la pollution par les plastiques et faisait l'inventaire des mesures internationales actuelles ayant des incidences sur le commerce. Le représentant a déclaré que le document était utile, il l'a recommandé à tous les Membres de l'OMC et a indiqué qu'il était disponible sur le site Web de l'OMC.

1.3. Deuxièmement, la réunion comprenait également une discussion sur le projet de déclaration ministérielle de l'époque, dont le rapport complet était disponible sur le site Web de l'OMC. Après la réunion, les coauteurs du DIP ont travaillé à la finalisation du projet de déclaration ministérielle en vue de la douzième Conférence ministérielle (CM12). Malgré le report de cette dernière, les coauteurs du DIP ont publié leur Déclaration ministérielle le 10 décembre (WT/MIN(21)/8/Rev.2). Le lancement de la Déclaration ministérielle a souligné la détermination des coauteurs à poursuivre les travaux sur cette question absolument essentielle. Le représentant a déclaré que les coauteurs du DIP tenaient à poursuivre les travaux de manière ouverte, inclusive et transparente et que tous les Membres de l'OMC étaient encouragés à cofinancer l'initiative et à participer aux réunions du DIP.

1.4. Le représentant a indiqué que le DIP avait organisé une conférence de presse le 15 décembre pour souligner la publication de la Déclaration ministérielle. L'Ambassadeur Mina (Australie), l'Ambassadeur Blackman (Barbade) et l'Ambassadeur Valencia (Équateur) ont représenté le DIP à la conférence de presse, à laquelle des médias venus des quatre coins du monde ont assisté en grand nombre. La vidéo complète de la conférence de presse est disponible sur le site Web de l'OMC et l'article de presse de l'OMC comprend quelques points saillants. Les coauteurs du DIP réfléchissaient à la manière de faire avancer les travaux et ils feraient rapport au CCE en temps voulu.

1.5. La représentante de l'Équateur a déclaré que son pays était fier d'être le coordinateur du DIP. Le DIP était parvenu à une Déclaration ministérielle équilibrée et pragmatique qui décrivait les travaux à accomplir pour 2022 et en vue de la prochaine réunion ministérielle et de la CM13 dans des domaines tels que le renforcement des capacités et l'assistance technique, la promotion de la coopération en matière de transparence des données, la collaboration entre les organismes internationaux et les approches collectives. La représentante a déclaré que la promotion du commerce remédiant à la pollution par les plastiques et à la circularité et la coopération liée au

commerce pourraient étayer les efforts visant à réduire les plastiques et les produits en plastique inutiles ou nocifs. La Déclaration ministérielle et les travaux à venir décrivaient une approche équilibrée et s'inscrivaient dans le cadre de la réponse mondiale à la pollution par les plastiques. La représentante a souligné l'importance d'une participation proactive de la diversité des Membres du DIP et des parties prenantes concernées, y compris les organisations et institutions internationales, le commerce environnemental et les autorités douanières, ainsi que les organismes nationaux du secteur privé, les universités et la société civile.

1.6. La représentante a déclaré que la coopération avec les parties prenantes était importante pour les travaux du DIP dans le cadre de l'interaction future avec le CCE. Le DIP avait démontré que la collaboration entre les organisations internationales et entre les différentes parties prenantes était efficace et avait permis d'établir la confiance entre les différents intervenants sur le terrain. S'exprimant au nom de son pays, la représentante a indiqué que l'Équateur préconisait également un nouvel instrument mondial sur les plastiques à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-5.2) et elle a invité les Membres à se joindre aux discussions.

1.7. La représentante du Royaume-Uni a félicité les coorganisateur du DIP pour leurs travaux fructueux qui ont permis de rédiger la Déclaration ministérielle l'année dernière à laquelle s'étaient rajoutés des coauteurs. Elle a déclaré que le Royaume-Uni se réjouissait de travailler avec les coauteurs et tous les Membres de l'OMC sur cette question importante, d'autant plus que cette année pourrait voir le lancement de négociations visant un accord mondial sur les plastiques, qui contribuerait à réduire cet important problème environnemental.

1.8. La représentante de la Suisse a remercié les coorganisateur pour leurs travaux et leurs efforts en vue d'élaborer un programme de travail pour le DIP. Elle a déclaré que la Suisse se félicitait du lancement réussi de la Déclaration ministérielle en décembre dernier et du fait que tant de Membres s'étaient associés à cette importante initiative. Elle a remercié les coorganisateur qui avaient contribué au succès de cette initiative. Elle a déclaré que la Suisse encourageait tous les Membres à participer à cette initiative et qu'elle était d'accord pour obtenir des résultats concrets, pragmatiques et efficaces sur les actions et la compréhension énoncées dans la Déclaration ministérielle au plus tard à la CM13.

1.9. La représentante du Canada a déclaré qu'en tant que l'un des premiers coauteurs, son pays était fier du travail accompli l'année dernière et elle a souhaité la bienvenue à tous les nouveaux coauteurs qui s'étaient joints à la Déclaration ministérielle du DIP le 15 décembre. Les discussions de l'année dernière ont permis de définir un rôle pour l'OMC dans un domaine où plusieurs institutions partenaires ont déjà lancé des programmes de travail qui contribueront aux efforts mondiaux de lutte contre la pollution par les plastiques. Pour les discussions de 2022, il serait important de maximiser l'élan de 2021 et d'obtenir des résultats tangibles en matière de lutte contre la pollution par les plastiques. La représentante a dit que le Canada estimait que le DIP devait encourager la collaboration avec les organisations internationales qui se penchent sur la pollution par les plastiques. Cela permettra au DIP d'éviter de dupliquer les efforts déployés et d'apporter l'expertise des Membres lorsque des considérations commerciales seront soulevées dans ces enceintes. La représentante a déclaré que le Canada se félicitait également de la détermination des coorganisateur d'inclure les parties prenantes dans les discussions du DIP. Leur perspective et leur expérience étaient essentielles au succès des travaux entrepris dans le cadre du DIP. La représentante a remercié les coauteurs du DIP de poursuivre le dialogue avec les Membres de l'OMC et elle s'est réjouie à l'idée de réaliser des progrès significatifs sur cette question au cours des 12 prochains mois.

1.10. Le représentant des Maldives a déclaré que, en tant que PEID, l'économie de cet État insulaire dépendait dans une large mesure des écosystèmes côtiers et marins et de la biodiversité qu'ils abritaient. Les Maldives étaient tributaires de la santé des océans pour leurs deux principales activités économiques, à savoir le tourisme et la pêche. C'est pourquoi les Maldives avaient pris plusieurs mesures importantes pour éliminer progressivement les plastiques à usage unique. En décembre 2020, le Président Ibrahim Mohamed Solih avait ratifié le 18<sup>ème</sup> projet de loi portant modification de de la Loi sur les exportations et les importations (31/79) des Maldives. Selon cette modification, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021, l'importation de toute marchandise déclarée comme étant du plastique à usage unique était interdite. La modification chargeait le gouvernement de dresser et de rendre publique la liste des marchandises à classer comme plastiques à usage unique interdits, ainsi que d'ajouter ou de supprimer des articles de la liste à l'avenir. Cette initiative permettrait aux

Maldives d'éliminer progressivement les plastiques à usage unique d'ici à 2023, l'un des principaux engagements du gouvernement en matière d'environnement. Le représentant a déclaré que les Maldives étaient honorées de se joindre à la Déclaration ministérielle sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable et qu'elles se réjouissaient de participer de manière constructive au DIP à mesure que les coauteurs travaillaient à la transformation structurelle de leurs économies vers une plus grande circularité.

1.11. La représentante du Costa Rica a félicité les coordonnateurs du DIP pour l'excellent travail qui avait conduit à une Déclaration ministérielle sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable en décembre dernier. Elle a déclaré que la Déclaration ministérielle était une réalisation remarquable, que le Costa Rica était fier de coparrainer, et que le Costa Rica était heureux de participer au dialogue informel, car il s'agissait d'un problème mondial pour lequel le commerce pouvait être un outil puissant et concourir à la solution. En ce qui concernait les travaux pour 2022, la représentante a déclaré que sa délégation souhaitait réaffirmer sa détermination et sa volonté de donner la priorité à ce sujet dans le programme sur le commerce et l'environnement et elle a salué le projet de programme de travail que les coordinateurs avaient présenté. Elle a encouragé ceux-ci à formuler les axes de travail proposés de manière à favoriser des échanges efficaces entre les coauteurs participants afin de parvenir à des résultats de fond dans un avenir proche. Elle a déclaré que le DIP pouvait compter sur le soutien et la collaboration du Costa Rica dans ce processus passionnant à venir.

1.12. Le représentant du Japon a déclaré que, s'il était regrettable que la CM12 ait été reportée, son pays se félicitait de l'adoption de la Déclaration ministérielle le 10 décembre de l'année dernière. Il a ajouté que le Japon remerciait les Membres concernés. Il a indiqué que le Japon avait décidé de s'associer à la déclaration en tant que coauteur à la fin du mois de novembre de l'année dernière. Il a déclaré que le Japon avait proposé la "Vision d'Osaka pour un océan bleu", qui fixe comme objectif de réduire à zéro la pollution supplémentaire engendrée par les déchets plastiques dans le milieu marin d'ici à 2050. Conformément à cette vision, le Japon s'attaquait activement à la question des déchets plastiques dans le milieu marin et se réjouissait de participer de manière constructive aux discussions.

1.13. Le représentant de la Chine a souhaité la bienvenue aux Maldives au sein du DIP en tant que 68<sup>ème</sup> coauteur. Il a déclaré qu'en tant que l'un des six coordinateurs du DIP, la Chine se joignait à l'Australie, à l'Équateur et aux autres coauteurs pour encourager et saluer la participation de tous les Membres de l'OMC aux discussions du DIP, ainsi que pour partager leurs observations et suggestions sur le DIP et son plan de travail pour 2022. Toutes les réunions du DIP et de ses groupes de travail se dérouleraient de manière inclusive et transparente, et seraient ouvertes à tous les Membres de l'OMC et aux parties prenantes. Le représentant a dit que le tigre symbolisait la force, la vitalité, l'intelligence et l'intrépidité, autant de qualités nécessaires à l'OMC, au CCE et au DIP. Il a déclaré que sa délégation se réjouissait de coopérer étroitement avec les coauteurs pour parvenir à des résultats concrets dans le cadre du DIP en cette année du tigre.

1.14. Le représentant des États-Unis a déclaré que son pays était un fervent partisan des approches circulaires, qui présentaient des avantages économiques, environnementaux et sociaux substantiels et pouvaient jouer un rôle important dans l'atténuation des effets des changements climatiques, en plus de soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Il a déclaré que sa délégation encourageait les coauteurs du DIP à examiner des approches visant à faciliter le commerce des matériaux recyclables, y compris les débris de plastique, afin de favoriser une économie plus circulaire. Ces produits avaient une valeur économique et commerciale intrinsèque et favorisaient une plus grande efficacité des ressources et davantage de circularité. Des politiques commerciales qui facilitaient plutôt qu'elles n'entravaient leur circulation étaient nécessaires pour boucler le cycle et maintenir ces matériaux dans l'économie, hors des décharges et hors des océans. Le représentant a déclaré que sa délégation avait également noté le chevauchement des sujets de discussion entre le DIP et les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD). Il a déclaré que sa délégation souhaitait comprendre comment le DIP envisageait sa relation avec les TESSD, et comment les deux dialogues informels aborderaient les questions d'économie circulaire, de manière complémentaire, sans créer de confusion et de redondance. Les États-Unis restent désireux de comprendre l'approche liée au commerce que le DIP adoptera pour examiner les éléments liés au commerce relevant de la compétence de l'OMC. Les politiques de facilitation des échanges sont nécessaires pour aider à minimiser le besoin de matières vierges, et pour garder les produits et leurs matériaux connexes en bon état d'utilisation dans l'économie aussi longtemps que possible.

1.15. La représentante du Royaume d'Arabie saoudite a déclaré que son pays était convaincu qu'une gestion efficace des déchets plastiques était plus utile et plus efficiente et que, parallèlement au rôle de la coopération internationale et du commerce, elle serait plus avantageuse pour examiner les aspects environnementaux de la pollution par les déchets plastiques. Elle a ajouté que sa délégation encourageait la poursuite du partage des connaissances et des renseignements dans ce domaine. En ce qui concernait l'économie circulaire, la représentante a déclaré qu'une économie circulaire plus efficace en termes de ressources dépendrait de l'expansion holistique de la "circularité" au-delà du flux de matières et englobant également les émissions. Dans ce contexte, la représentante a déclaré que l'Arabie saoudite croyait au rôle clé que l'économie circulaire et l'économie circulaire du carbone pourraient jouer dans la réalisation de l'objectif du commerce durable mondial. En d'autres termes, alors que l'"économie circulaire" se concentrait sur le flux de matières, l'"économie circulaire du carbone" mettait l'accent sur la gestion des émissions – les deux étant complémentaires et importantes pour accélérer les objectifs du commerce durable mondial. La représentante a déclaré que le Royaume d'Arabie saoudite serait ravi de partager son expérience concernant le déploiement de l'économie circulaire du carbone avec les Membres du CCE.

## 1.2 Réforme des subventions aux combustibles fossiles (RSCF)

1.16. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait le point concernant la Déclaration ministérielle conjointe sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles (RSCF) publiée en décembre.<sup>2</sup> Il a rappelé que, lorsque la CM12 a été reportée, il a été décidé de maintenir l'événement conjoint de lancement sous forme virtuelle le 15 décembre. Un certain nombre de Ministres représentant les plus de 80 coauteurs des trois initiatives s'étaient joints à la Directrice générale pour lancer et célébrer ces déclarations. La Nouvelle-Zélande a indiqué que 45 Membres de l'OMC avaient signé la Déclaration ministérielle conjointe sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles.

1.17. Ce faisant, les coauteurs avaient appelé à la rationalisation et à l'élimination progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui incitaient au gaspillage selon un calendrier clair et ils s'étaient engagés à partager des informations et des données d'expérience pour faire avancer le débat à l'OMC. Les coauteurs continuaient de reconnaître qu'une réforme devait tenir pleinement compte des besoins et conditions spécifiques des pays en développement et minimiser les éventuels effets négatifs sur leur développement. La délégation de la Nouvelle-Zélande attendait avec intérêt de collaborer avec les coauteurs dans les semaines à venir pour poursuivre ce travail important, notamment pour respecter l'engagement commun d'élaborer des options concrètes pour faire avancer cette question à l'OMC avant la CM13.

1.18. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a rappelé qu'à la dernière réunion d'octobre, il avait déclaré que les preuves empiriques justifiant la nécessité d'agir sur les subventions aux combustibles fossiles pour atteindre les objectifs en matière de changement climatique et de développement durable étaient sans équivoque. Selon sa délégation, l'OMC était l'instance appropriée pour traduire en actions concrètes les engagements sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles pris par les dirigeants lors de la COP26 et dans les Objectifs de développement durable. Le représentant a souligné que la Déclaration conjointe restait ouverte à de nouveaux coauteurs, et sa délégation continuait d'encourager les Membres qui n'avaient pas encore signé à le faire.

1.19. La représentante de la Suisse a remercié la Nouvelle-Zélande pour sa mise à jour sur la RSCF et pour son rôle de chef de file à cet égard. La délégation suisse a salué le lancement réussi, en décembre dernier, de la Déclaration ministérielle sur la RSCF et le grand nombre de Membres qui l'ont soutenue. Selon sa délégation, cette initiative était essentielle pour atteindre les objectifs climatiques fixés par la communauté internationale, et elle encourageait vivement tous les autres Membres à s'y associer.

1.20. La représentante de la Suisse était d'avis que, grâce au lancement de la déclaration, une dynamique s'était créée. Sa délégation proposait d'approfondir ce thème au sein du CCE, mais aussi dans le cadre des TESSD, qui avait proposé dans sa propre déclaration de discuter des effets environnementaux et des répercussions sur le plan commercial des subventions concernées.

1.21. La représentante du Costa Rica a félicité la Nouvelle-Zélande d'avoir ouvert la voie à l'adoption d'une Déclaration ministérielle sur la RSCF. Le Costa Rica était fier d'être l'un des coauteurs de cette initiative et sa délégation a prôné la nécessité de la RSCF, qui reflétait correctement ce qui avait été

<sup>2</sup> Voir document [WT/CTE/GEN/28](#).

reconnu au niveau mondial et repris dans l'ODD 12.c. La délégation du Costa Rica reconnaissait qu'il s'agissait d'une question qui nécessitait encore plus de discussions parmi l'ensemble des Membres, mais elle considérait que les discussions sur ce sujet dans le cadre du programme de travail relatif à la RSCF pourraient être utiles pour apporter une contribution significative à l'ouverture des discussions et à la compréhension de cette question pertinente à l'OMC. La délégation du Costa Rica était prête à soutenir les efforts de communication et elle encourageait les Membres qui n'étaient pas encore coauteurs de cette initiative à s'y associer.

1.22. Le représentant des États-Unis a remercié la Nouvelle-Zélande pour sa présentation de la Déclaration ministérielle conjointe à la CM12. Sa délégation reconnaissait l'importance de la suppression progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui encourageaient le gaspillage, en particulier dans le cadre de la transition vers un avenir à faible émission de carbone, dans le but de parvenir à des émissions nettes nulles avant 2050 et d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Le représentant a également relevé les difficultés politiques que pouvait présenter l'atteinte d'un consensus sur la question. Il a encouragé les coauteurs à prendre en compte les travaux qui se déroulaient déjà au sein du Forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et à examiner comment l'OMC pourrait contribuer à un débat constructif sur la RSCF. Par exemple, il serait utile de mieux comprendre ce qui constituait une subvention aux combustibles fossiles qui était un "gaspillage" et contribuait à une "consommation inefficace".

1.23. La représentante de la Norvège était reconnaissante du travail effectué par la Nouvelle-Zélande sur l'initiative relative aux combustibles fossiles. En particulier, la délégation norvégienne se félicitait des nombreux nouveaux coauteurs et souhaitait que d'autres Membres emboîtent le pas en temps voulu. De son point de vue, l'OMC serait le bon endroit pour travailler sur ces questions et elle pensait que le sujet était maintenant bien lancé.

1.24. La représentante du Royaume d'Arabie saoudite a remercié la Nouvelle-Zélande de continuer à partager des mises à jour sur son programme d'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles. Tout en encourageant l'échange de renseignements, le Royaume a réaffirmé sa position exprimée lors des réunions précédentes, à savoir que cette question était traitée dans le cadre d'un forum différent où un examen volontaire par les pairs des subventions inefficaces aux combustibles fossiles incitant au gaspillage avait été mené parmi certains Membres du G-20 en fonction de la situation, des priorités et des besoins des pays. Du point de vue de la délégation du Royaume d'Arabie saoudite, des questions telles que celle-ci ne devraient pas être traitées dans le cadre de l'OMC.

1.25. Le représentant du Venezuela a fait observer que l'initiative de la Nouvelle-Zélande, accompagnée par certains pays, ne concernait que les pays membres du G-20 et était étrangère aux travaux de l'OMC. La délégation a réitéré sa position précédente et a fait part de ses préoccupations.

### **1.3 Pacte vert de l'Union européenne (UE)**

1.26. Le représentant de l'Union européenne a donné des renseignements actualisés sur les aspects liés au commerce du Pacte vert pour l'Europe.<sup>3</sup> Il a rappelé que le paquet "Ajustement à l'objectif 55" exposait la façon dont l'Union européenne entendait parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050 et une réduction nette de 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Avant de se concentrer sur l'une des propositions, il a indiqué qu'en novembre 2021, l'Union européenne avait proposé de nouvelles règles visant à faciliter les transferts de déchets à l'intérieur de l'UE afin de promouvoir l'économie circulaire et de remédier à l'exportation de déchets illégaux et aux problèmes liés aux déchets envoyés vers des pays tiers, ainsi qu'une nouvelle stratégie pour les sols afin que tous les sols européens soient restaurés, résilients et protégés de manière adéquate d'ici à 2050. En décembre 2021, des propositions additionnelles avaient été présentées, notamment: i) une révision de la Directive sur la performance énergétique des bâtiments afin d'améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier de l'UE; ii) une mise à jour du cadre du marché du gaz de l'UE pour permettre la création d'un marché des gaz renouvelables et d'un marché de l'hydrogène renouvelable et à faible teneur en carbone; iii) des orientations sur les aspects sociaux de la transition verte; et iv) un paquet "mobilité verte" visant à mettre en place, à l'échelle de l'UE, un réseau durable et efficace de voies

<sup>3</sup> Voir document [RD/CTE/206](#).



ferrées, de voies navigables intérieures, de voies de navigation maritime à courte distance et de routes. Les colégislateurs de l'UE poursuivaient les discussions sur les mesures proposées.

1.27. Au cours de l'année 2022, l'Union européenne continuerait à prendre des mesures pour atteindre ses objectifs climatiques, y compris une mise à jour des règles de l'UE sur les gaz à effet de serre fluorés; un cadre pour la mesure harmonisée des émissions imputables aux transports et à la logistique; un examen des normes relatives aux émissions de CO<sub>2</sub> pour les véhicules utilitaires lourds; un cadre réglementaire pour la certification de l'élimination du carbone; la poursuite de la mise en œuvre de son plan d'action en faveur de l'économie circulaire; et un paquet sur les produits et la consommation durables.

1.28. Le représentant de l'Union européenne a élaboré l'une des propositions du paquet "Ajustement à l'objectif 55" – la proposition de la Commission européenne pour de nouvelles règles visant à ralentir la déforestation causée par l'UE. Il a indiqué que cette proposition serait discutée au Parlement européen et au Conseil européen, pour aboutir à une proposition finale. En termes d'objectifs, la proposition visait, entre autres, à réduire au minimum le risque que des produits provenant de chaînes d'approvisionnement associées à la déforestation ou à la dégradation des forêts soient mis sur le marché de l'UE et à augmenter la demande de l'UE en matières premières et produits licites et non liés à la déforestation.

1.29. En ce qui concerne le processus qui a conduit à la proposition, l'Union européenne a indiqué que la Commission européenne avait établi des "bilans de la qualité des réglementations" relativement au Règlement de l'UE sur le bois et à l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT). Le "bilan de la qualité" du règlement de l'UE sur le bois a permis d'identifier certaines améliorations, notamment en matière de sensibilisation et de transparence dans les chaînes d'approvisionnement. Les difficultés de mise en œuvre qui devraient être abordées dans la nouvelle proposition comprenaient la capacité de l'opérateur à valider les renseignements provenant des chaînes d'approvisionnement. De son côté, le "bilan de la qualité" du règlement FLEGT – et en particulier des "accords de partenariat volontaires" – avait révélé que, si ces processus étaient positifs en termes de dialogues multipartites, ils s'étaient également avérés longs, complexes et avaient exigé beaucoup de ressources. Ainsi, après plus de 15 ans, seul un pays sur les 15 qui avaient participé à ces processus avec l'Union européenne disposait d'un système de licences opérationnel, qui ne couvrait que 3% du commerce concerné. En outre, lors de la préparation de cette proposition, la Commission européenne avait également réalisé une évaluation de l'impact qui tenait compte des enseignements tirés des "bilans de la qualité des réglementations", ainsi que de l'analyse scientifique plus large. L'évaluation de l'impact avait également comporté un certain nombre de réunions multipartites avec plus de 250 participants, pays partenaires et organisations internationales, ainsi que des entretiens ciblés dans l'UE et les pays partenaires. Le représentant a indiqué qu'après une analyse approfondie d'une vingtaine d'options stratégiques, l'option retenue était une proposition combinant la diligence raisonnable obligatoire et l'analyse comparative par pays.

1.30. Le représentant de l'Union européenne a également abordé la question du champ d'application de la proposition. À cet égard, il a indiqué que les produits de base concernés étaient l'huile de palme, le soja, le bois, le bétail, le cacao et le café ainsi que certains produits dérivés (par exemple le cuir, le chocolat, les meubles). Cette sélection était le résultat d'une analyse scientifique approfondie et d'une analyse coûts-avantages. Le champ d'application était "progressif" dans la mesure où la proposition couvrait initialement les produits de base et les produits dérivés sélectionnés mentionnés, mais il serait régulièrement mis à jour sur la base des dernières données scientifiques. Il a également été souligné que le règlement s'appliquerait à la fois aux produits de base et aux produits dérivés d'origine nationale et importés. En termes de portée temporelle, le représentant a déclaré que la date limite proposée était le 31 décembre 2020. Ainsi, les produits de base ne seraient pas autorisés à entrer dans l'Union européenne s'ils étaient produits sur des terres menacées de déforestation après cette date butoir. Le choix de cette dernière reflétait les engagements pris non seulement au sein de l'Union européenne et de ses États membres, mais aussi dans les pays partenaires.

1.31. Abordant les principaux éléments de la proposition, le représentant de l'Union européenne a déclaré que la proposition établirait les règles d'une diligence raisonnable obligatoire pour tous les opérateurs qui mettaient les matières premières et les produits sur le marché de l'UE ou les exportaient à partir de l'Union européenne. En outre, seuls les produits qui étaient à la fois licites et non liés à la déforestation seraient autorisés à entrer sur le marché de l'UE ou à en être exportés et

ils devraient être visés par la "déclaration de diligence raisonnable". Il a été noté que les systèmes d'information qui seraient mis en place seraient essentiels pour les déclarations de diligence raisonnable et les renseignements connexes requis pour faciliter l'application de la législation par les États membres de l'UE. Un autre élément principal de la proposition serait la mise en place d'un système d'évaluation comparative pour évaluer les pays ou parties de pays et le niveau de risque de déforestation qui leur est associé (faible, moyen ou élevé). Ce système serait basé sur des échanges de renseignements réguliers avec les pays partenaires afin de permettre une coopération étroite entre l'Union européenne et les pays partenaires et d'atteindre les objectifs ensemble. Le représentant a souligné que cette proposition devait être comprise en même temps que toutes les autres activités entreprises par l'Union européenne dans le contexte plus large de la lutte contre déforestation, ce qui impliquait de travailler avec les pays partenaires pour faire en sorte qu'une action mondiale soit entreprise tant par les producteurs que par les consommateurs.

1.32. Les principales obligations de la proposition seraient applicables aux opérateurs et aux négociants qui ne sont pas des petites et moyennes entreprises (PME). Dans le cas des pays à faible risque, les obligations de diligence raisonnable avaient été simplifiées. En même temps, s'il y avait un doute ou un risque particulier ou des renseignements relatifs aux pays à faible risque indiquant un problème quelconque dans la chaîne d'approvisionnement, les opérateurs devraient effectuer le processus de diligence raisonnable comme pour les pays à risque moyen. Il a été souligné que la proposition ne devait pas être considérée comme une interdiction des produits provenant de pays à haut risque. En effet, les opérateurs qui s'approvisionnaient dans des pays à haut risque, s'ils avaient des chaînes d'approvisionnement "propres", n'auraient pas de coûts ou de problèmes additionnels pour placer les produits et les marchandises sur le marché de l'UE. Il a été indiqué que la proposition prévoyait certaines inspections que les autorités des États membres de l'UE devaient effectuer ainsi que certaines sanctions.

1.33. Le représentant de l'Union européenne a souligné l'importance de cette proposition et des travaux plus généraux de l'UE sur la déforestation en coopération avec les pays partenaires. La Commission européenne intensifierait la coopération afin de s'assurer que les partenaires de l'UE soient en mesure de tirer avantage de l'UE sur la déforestation. Cette coopération pourrait se faire, par exemple, par le biais de partenariats pour les forêts, ainsi que par le biais du co-discours et d'autres outils mis au point avec les pays partenaires. Il a été indiqué que la Commission européenne pourrait également intensifier le dialogue avec les pays consommateurs tels que la Chine et les États-Unis ainsi qu'avec d'autres partenaires (par exemple, l'Australie, le Canada, le Japon et la Corée) pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et également apporter sa collaboration dans les instances internationales afin de faire avancer ce programme dans un contexte multilatéral.

1.34. Le représentant de l'Union européenne a réaffirmé que le règlement proposé reposait sur les principes suivants: transparence, obligation redditionnelle et base scientifique et méthodologique solide; compatibilité avec les engagements internationaux convenus, notamment l'arrêt de la déforestation aux niveaux de décembre 2020, conformément à l'ODD 15; et non-discrimination, étant donné qu'il traitait de la même manière les marchandises et les produits d'origine nationale et importés et qu'il visait à la fois les importations et les exportations. Le représentant a également rappelé que la présente proposition s'inscrivait dans un ensemble plus large de politiques visant à réduire la déforestation, qui comprenait le développement de partenariats avec les pays producteurs et consommateurs; le renforcement de la coopération internationale, y compris dans les instances multilatérales; la réorientation du soutien financier vers les pratiques d'utilisation des terres les plus durables; et le soutien à l'innovation en matière de recherche et à l'accès aux renseignements. Il a été souligné que les partenariats et la coopération étaient importants pour favoriser la transition vers une production agricole durable, une gestion durable des forêts et le développement de chaînes d'approvisionnement transparentes et durables.

1.35. Le représentant de l'Union européenne a conclu en rappelant que la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement étaient des défis mondiaux qui nécessitaient une action et une coopération mondiales et que l'OMC jouait un rôle clé à cet égard. C'est pourquoi l'Union européenne avait soutenu les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre ces objectifs. Dans le domaine de la sylviculture, l'Union européenne avait proposé de recourir à des partenariats pour les forêts, qui étaient suivis d'engagements politiques entre l'UE et les pays partenaires et s'accompagnaient de la coopération pour le développement de l'UE pour contribuer à la protection, à la restauration et à la gestion et l'utilisation durables des forêts. Un large éventail d'activités pourraient être entreprises, comme l'amélioration de la gouvernance et des institutions; la promotion de chaînes de valeur exploitant les forêts écologiquement durables et la

capacité du secteur privé; le soutien à la gestion durable et à la conservation des forêts pour contribuer aux objectifs en matière de climat et de biodiversité; et l'accompagnement des pays pour qu'ils se conforment aux exigences des règlements proposés par l'UE sur la déforestation.

1.36. Le représentant de la Colombie a dit souhaiter travailler avec l'Union européenne pour élaborer un Pacte vert pour l'Europe équitable et aider la communauté internationale à devenir neutre pour le climat. Dans le même temps, la Colombie jugeait utile de formuler quelques remarques préliminaires. Tout d'abord, la proposition de l'UE relative à l'agriculture durable devrait être inclusive en tenant compte de l'ODD 17. Une approche globale en matière de changement climatique était nécessaire et, par conséquent, il fallait analyser d'autres situations qui pourraient être plus dommageables pour l'environnement, comme le cas des subventions environnementales agricoles. La Colombie s'interrogeait sur les raisons pour lesquelles ces types de mesures n'étaient pas incluses dans le Pacte vert pour l'Europe et a demandé à l'Union européenne quand elle notifierait les mesures incluses dans l'ensemble de textes législatifs qui étaient liées au commerce et visées par plusieurs accords, tels que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT de 1994), l'Accord sanitaire et phytosanitaire (SPS) et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC). Deuxièmement, la Colombie s'est inquiétée du fait que cette politique pourrait avoir un aspect discriminatoire, car elle pourrait entraîner une protection extraterritoriale contre la déforestation des forêts primaires, qui se trouvaient principalement en dehors de l'Union européenne. En termes d'inclusivité, la mesure devrait prendre en compte les trois aspects de la durabilité: économique, social et environnemental. Ainsi, la mesure devrait tenir compte de la dynamique sociale, de la géologie, des écosystèmes et du territoire, qui pouvaient rendre les pays en développement plus vulnérables aux situations non légales qui rendaient le contrôle de la déforestation lourd, coûteux et compliqué. La Colombie a invité l'Union européenne à s'assurer que les normes de déforestation répondaient à leurs objectifs, qu'elles ne constituaient pas des obstacles déguisés au commerce et qu'elles contribuaient au commerce des produits visés.

1.37. Le représentant de l'Argentine a indiqué que certaines des propositions contenues dans le Pacte vert pour l'Europe avaient suscité des inquiétudes parmi les Membres et il a demandé des renseignements complémentaires sur les mesures proposées. L'Argentine soulignait l'importance du dialogue multilatéral pour assurer une transparence adéquate des mesures environnementales. Le représentant a indiqué que les instruments adoptés pour lutter contre les changements climatiques devaient être conformes aux obligations internationales et ne devaient pas constituer un obstacle non nécessaire ou déguisé au commerce. Le principe des responsabilités communes mais différenciées devrait également être pris en compte.

1.38. Le représentant du Costa Rica a remercié l'Union européenne pour sa présentation sur le Pacte vert pour l'Europe et a souligné que toute politique environnementale mise en œuvre par les Membres ayant des impacts ou des effets directs sur le commerce devrait être conforme aux règles de l'OMC. Des mises à jour régulières au sein du Comité sur le développement et le statut des politiques environnementales actuelles et futures seraient les bienvenues.

1.39. Le représentant de la Norvège s'est félicité des renseignements détaillés ainsi que de l'approche transparente de l'Union européenne et il a indiqué que la nouvelle proposition relative aux produits de base associés à la déforestation constituait une avancée importante pour garantir des produits durables et des chaînes de valeur clés en Europe et ailleurs. La Norvège a déclaré qu'elle examinait la proposition dans le cadre de sa coopération avec l'Union européenne par le biais de l'Accord sur l'Espace économique européen.

1.40. Le représentant de la Thaïlande a reconnu l'importance et l'urgence de la lutte contre les changements climatiques et il a souligné l'importance de respecter les règles et principes internationaux, y compris ceux de l'OMC et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Reconnaissant que cette mesure continuait de suivre son processus législatif interne, la Thaïlande a souligné l'importance de s'assurer que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'Union européenne soit conforme aux règles de l'OMC. Concernant la question de l'octroi de crédits pour les politiques climatiques extérieures, la Thaïlande a indiqué que la proposition pourrait finalement exclure l'examen des politiques autres que la tarification expresse du carbone. Cela semblerait difficile à aligner avec l'Accord de Paris et pourrait constituer une discrimination arbitraire ou injustifiable entre les pays où les mêmes conditions prévalaient. La Thaïlande a invité l'Union européenne à participer aux activités de coopération et au dialogue et à veiller à ce que ses efforts en matière de lutte contre les changements climatiques soient conformes à toutes les règles et à tous les principes internationaux pertinents.

1.41. Le représentant du Canada a estimé que la présentation de l'Union européenne sur les chaînes d'approvisionnement n'induisant pas de déforestation ou de dégradation des forêts, ainsi que les présentations précédentes sur le Pacte vert pour l'Europe, contribuaient à améliorer la transparence en fournissant des renseignements nouveaux et plus détaillés aux Membres de l'OMC. Le Canada a souligné l'importance que le Pacte vert pour l'Europe soit mis en œuvre d'une manière qui complétait et renforçait les bénéfices d'un commerce international ouvert et fondé sur des règles, tout en garantissant que les politiques commerciales et climatiques s'étaient mutuellement.

1.42. Le représentant du Brésil a d'abord fait référence aux nouvelles règles sur les pesticides et il a réitéré sa préoccupation concernant la publication par l'Union européenne de plus de 2 600 autorisations d'urgence accordées par ses États membres depuis 2017 pour des substances en cours d'examen. Une grande partie des demandes présentées par les producteurs de l'UE reprenaient les mêmes arguments que ceux présentés par les délégations des pays en développement au sein des Comités SPS et OTC. Il y avait également des demandes pour lesquelles une "utilisation d'urgence" n'était tout simplement aucunement justifiée et qui avaient pourtant été approuvées. Le Brésil a souligné que les nouvelles règles sur les pesticides devraient être appliquées de manière transparente et non discriminatoire et s'expliquer par des preuves scientifiques. En ce qui concernait la réglementation sur la transparence des chaînes d'approvisionnement, le Brésil s'est félicité du dialogue direct entre les autorités pour s'assurer que la mesure n'aurait pas un caractère discriminatoire et serait compatible avec les règles de l'OMC. Le Brésil a ajouté que les pays qui s'étaient industrialisés les premiers devraient assumer une plus grande partie des coûts de la réduction des émissions. En outre, les normes de l'UE correspondant à son climat tempéré ne devraient pas être simplement imposées aux pays tropicaux et en développement. Soulignant les problèmes potentiels pour le système commercial multilatéral si chaque Membre devait choisir ses propres critères environnementaux, le Brésil a exhorté l'Union européenne à tenir compte des observations formulées par les partenaires commerciaux concernant les mesures proposées dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe.

1.43. Le représentant de l'Inde a déclaré que les mesures prévues par le Pacte vert pour l'Europe constituaient une tentative d'internationalisation des réglementations intérieures sous couvert d'écologie et qu'elles devaient respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. L'Inde a indiqué qu'elle continuerait à examiner la validité de ces propositions au regard des règles de l'OMC.

1.44. Le représentant du Paraguay a remercié l'Union européenne pour la mise à jour sur le Pacte vert pour l'Europe et a réitéré l'importance de prendre en compte les trois aspects du développement durable – économique, social et environnemental – et de faire en sorte que les mesures proposées soient conformes aux règles et principes internationaux, y compris ceux de l'OMC. La transition vers une production durable devrait être progressive et tenir compte de la situation économique, sociale et environnementale propre à chaque pays. Le Paraguay a indiqué que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en plus d'être d'importants fournisseurs de produits alimentaires dans le monde, étaient également des fournisseurs de services écosystémiques de premier plan. Dans ce contexte, le Paraguay souscrivait à la demande de la Colombie concernant l'accent mis par la mesure proposée sur les forêts primaires et sur certains produits de base et son éventuelle incidence discriminatoire sur les pays en développement.

1.45. Le représentant de la Suisse a indiqué qu'une révision de la Loi sur la protection de l'environnement entrée en vigueur en Suisse avait permis d'interdire le bois illicite. De son côté, l'Ordonnance suisse sur le commerce du bois, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, permettait d'interdire la mise à disposition d'autres matières premières et produits si la culture, l'extraction ou la production avaient une incidence importante sur l'environnement ou compromettaient considérablement l'utilisation durable des ressources naturelles. La Suisse s'est prononcée en faveur de la garantie de la durabilité en plus de la légalité.

1.46. Le représentant du Guatemala a partagé certaines des préoccupations exprimées par d'autres Membres, soulignant, en particulier, l'importance que les mesures commerciales soient conformes aux règles de l'OMC, y compris celles relatives à la non-discrimination, et la nécessité de prendre en compte leur effet sur les pays en développement. Le Guatemala a posé une série de questions concernant le choix des produits visés par le règlement; les critères utilisés pour classer ces produits comme étant à l'origine de la déforestation; la possibilité de mettre à jour la liste des produits visés par la mesure à l'avenir; la définition de la "chaîne d'approvisionnement associée à la dégradation des forêts"; la définition des PME dans le cadre de la mesure; et les critères qui seraient utilisés pour

l'évaluation comparative des pays. Le Guatemala a accueilli favorablement les réponses à ces questions et s'est réjoui de la poursuite des discussions sur ces propositions.

1.47. Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite a remercié l'Union européenne pour ses renseignements actualisés sur les aspects commerciaux du Pacte vert pour l'Europe et il a réitéré ses préoccupations concernant le projet de mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Cette proposition avait été examinée au titre de l'ordre du jour du Comité de l'accès aux marchés, où les Membres ont discuté et continueraient de discuter de ces questions. L'Arabie saoudite a également exprimé son soutien aux préoccupations soulevées par un certain nombre de Membres concernant les effets de la mesure proposée et l'importance d'assurer la compatibilité avec les règles de l'OMC.

1.48. La représentante de l'Union européenne a répondu aux questions soulevées par les délégations. Concernant la question du choix des produits visés, l'Union européenne a rappelé les résultats de l'étude d'impact, qui avaient été publiés en ligne et qui comprenaient des détails sur la méthodologie utilisée et les différentes étapes du processus. L'Union européenne a également indiqué qu'elle ne prévoyait pas d'augmenter le nombre de produits et de produits de base, mais que celui-ci serait régulièrement mis à jour en fonction des données scientifiques. Il a également été précisé que le règlement proposé s'appliquerait aux PME en général, de sorte que tous les opérateurs et toutes les industries seraient visés. Toutefois, il existait une différence entre les opérateurs et les négociants. Les opérateurs étaient ceux qui avaient mis les produits en premier sur le marché, et ils devaient remplir toutes les exigences en matière de diligence raisonnable. En ce qui concernait les négociants, seuls les grands négociants qui n'entraient pas dans la catégorie des PME devaient appliquer les mêmes mesures. En même temps, les négociants qui faisaient partie des PME étaient visés par d'autres articles du règlement.

1.49. En ce qui concernait l'analyse comparative par pays, l'Union européenne a indiqué que des travaux supplémentaires dans ce domaine auraient lieu à l'avenir et que les critères seraient définis plus précisément dans l'acte d'exécution. Dans le même temps, la proposition de règlement énonçait déjà la question clé du taux de déforestation et reconnaissait les travaux et les politiques effectifs dans les pays partenaires. L'Union européenne a réaffirmé qu'elle était disposée à coopérer étroitement avec tous les pays partenaires qui souhaitaient travailler sur ces questions. L'objectif principal de ce règlement était que l'UE puisse récompenser les pays et les opérateurs qui avaient déjà travaillé de manière significative dans ce domaine et aider tous les autres à avancer dans la bonne direction. L'Union européenne a souligné que la mesure proposée ne s'appliquerait pas seulement aux pays tropicaux; elle s'appliquerait à tous les opérateurs et à tous les pays, y compris les États membres de l'UE.

1.50. L'Union européenne a conclu en rappelant l'importance de ce Comité pour assurer la transparence des mesures relatives à l'environnement. Ces travaux avaient été complétés par de multiples réunions avec des pays tiers et des efforts de sensibilisation. Il a également été rappelé que la compatibilité avec les règles de l'OMC des mesures prises dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, notamment en ce qui concernait la non-discrimination, était examinée de près. En ce qui concernait l'observation relative aux subventions à l'agriculture, il a été indiqué que la politique agricole commune (PAC) de l'UE régissait ces questions et que la PAC avait pris en compte certains objectifs de la politique "de la ferme à la fourchette". Un nouvel élément de la réforme de la PAC serait le développement de plans stratégiques nationaux par les États membres de l'UE, qui seraient évalués par la Commission européenne en termes de contribution et de compatibilité avec la législation de l'UE, y compris en ce qui concernait le climat et l'environnement. Enfin, l'Union européenne a remercié les Membres pour leur participation et a fait observer que la proposition suivait toujours le processus législatif et qu'elle serait ensuite reprise par le Conseil européen et le Parlement européen.

## **1.4 Autres**

### **1.4.1 Renseignements actualisés du Royaume-Uni sur les activités visant à rendre les chaînes d'approvisionnement plus durables**

1.51. Le représentant du Royaume-Uni a présenté au Comité des renseignements à jour sur les activités visant à rendre les chaînes d'approvisionnement plus durables. Le Royaume-Uni avait précédemment informé le CCE sur le Dialogue sur les forêts, l'agriculture et le commerce des produits de base (FACT), qui relevait de la présidence britannique de la COP26. Le Dialogue était

coprésidé par le Royaume-Uni et l'Indonésie et avait réuni 30 grands pays consommateurs et producteurs de produits agricoles de base faisant l'objet d'un commerce international afin de réfléchir aux moyens de passer à des chaînes d'approvisionnement mondiales durables. Le Royaume-Uni avait distribué une note informelle, qui fournissait le contexte, mettait en lumière les succès et exposait les prochaines étapes du Dialogue FACT.<sup>4</sup>

1.52. Au cours de l'année écoulée, les représentants des pays participant au Dialogue FACT avaient réfléchi aux moyens de collaborer pour développer des marchés favorisant le commerce durable des produits agricoles. Les participants avaient élaboré une feuille de route commune de mesures indicatives, y compris sur l'amélioration de la traçabilité, l'intensification de la recherche-développement en agriculture et des programmes de soutien aux petits exploitants, ainsi que sur la compréhension et la reconnaissance de la production durable sur le marché. Vingt-huit pays avaient également convenu d'une déclaration conjointe sur les principes de collaboration dans le but de promouvoir le développement et le commerce durables tout en protégeant les forêts et autres écosystèmes fondamentaux.

1.53. Cette feuille de route constitue un moyen ambitieux de soutenir à terme la transition vers un système international cohérent pour la production et le commerce de produits agricoles durables, conformément aux ambitions énoncées dans la déclaration des dirigeants réunis à Glasgow, à laquelle 141 chefs d'État ont souscrit.<sup>5</sup> Le commerce des produits agricoles produits de manière durable apporterait de nombreux avantages – il contribuerait à réduire la dégradation des sols et la déforestation et à protéger d'importants écosystèmes terrestres. Il contribuerait également à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à accroître la résilience aux effets des changements climatiques et à inverser la perte de biodiversité.

1.54. Les participants au Dialogue FACT avaient élaboré la feuille de route de manière collective et se concentraient sur la prochaine phase de réalisation et de mise en œuvre des mesures. Le commerce durable était un élément clé de ces discussions et il devait faire partie de la solution. Au cours des discussions engagées dans le cadre du Dialogue FACT, plusieurs pays avaient déclaré que la complémentarité des mesures relatives au commerce et aux marchés des producteurs et des consommateurs était cruciale, et qu'il était essentiel que les pays reconnaissent et soutiennent les efforts visant à rendre la production et la consommation des produits agricoles plus durables. Il était essentiel que les pays collaborent en vue d'élargir les marchés des produits de base durables, en augmentant leur demande et en favorisant l'accès des petits exploitants, tout en réduisant les coûts des produits durables.

1.55. L'OMC pourrait jouer un rôle clé pour aider à progresser dans cette voie et il était essentiel de veiller à ce que le Dialogue FACT s'aligne et s'appuie sur les travaux pertinents effectués à l'OMC, y compris dans le cadre du CCE et des TESSD. Les coprésidents du Dialogue FACT convoqueraient une nouvelle fois les fonctionnaires en mars pour finaliser le plan de travail pour 2022. Le Royaume-Uni encourageait les ministères du commerce et les fonctionnaires des pays participant au Dialogue FACT à dialoguer davantage avec leurs collègues de l'environnement et de l'agriculture qui participeraient et à partager leurs points de vue sur le plan de travail. Les coprésidents et cofacilitateurs du Dialogue FACT saluaient également la poursuite de l'examen des moyens d'aligner les processus du Dialogue avec ceux de l'OMC. Le Royaume-Uni encourageait l'ensemble des Membres de l'OMC à soutenir les résultats et les objectifs du Dialogue FACT et à réfléchir à la meilleure façon de contribuer à la réalisation des ambitions énoncées dans la déclaration des dirigeants réunis à Glasgow.

1.56. Le Royaume-Uni a également présenté des renseignements à jour au CCE sur le webinaire intitulé "Exercer le devoir de diligence en ce qui concerne les produits de base présentant un risque pour les forêts – Faits nouveaux au Royaume-Uni". Le webinaire a été ouvert par un discours de Lord Goldsmith, Ministre britannique de l'environnement, qui a présenté des arguments convaincants concernant l'urgence de la transition vers des chaînes d'approvisionnement durables.

---

<sup>4</sup> Voir document [RD/CTE/203](#).

<sup>5</sup> La déclaration des dirigeants réunis à Glasgow comprend un engagement à renforcer les efforts communs pour: "faciliter les politiques de commerce et de développement, aux niveaux international et national, qui favorisent le développement durable, ainsi que la production et la consommation durables des produits de base, qui sont à l'avantage mutuel des pays et qui n'entraînent pas la déforestation et la dégradation des sols".

1.57. Le webinaire lui-même avait fourni des renseignements sur la législation que le Royaume-Uni se proposait d'adopter pour faire exercer le devoir de diligence, par le biais de sa Loi sur l'environnement pour aider à lutter contre la déforestation illégale le long des chaînes d'approvisionnement du pays. Les dispositions relatives au devoir de diligence rendraient illégale pour les grandes entreprises exerçant au Royaume-Uni l'utilisation des principaux produits de base présentant un risque pour les forêts et provenant de terres illégalement occupées ou utilisées.

1.58. Le 3 décembre 2021, le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni avait lancé une consultation sur la mise en œuvre du devoir de diligence prévu par la Loi sur l'environnement. La consultation était ouverte à tous et visait à recueillir des avis sur la meilleure façon pour le Royaume-Uni de mettre en œuvre cette réglementation par le biais de dispositions législatives secondaires et de documents d'orientation. Les intervenants avaient donné une vue d'ensemble de la consultation, y compris les produits présentant un risque pour les forêts qui seraient soumis à la réglementation initiale, les entreprises qui seraient concernées par la réglementation et la manière dont l'autorité chargée de l'application des lois surveillerait et assurerait le respect de la réglementation. Le Royaume-Uni encourageait tous les Membres du CCE à participer au processus de consultation, qui était ouvert jusqu'au 11 mars 2022.

1.59. La représentante du Canada a salué les efforts déployés par le Royaume-Uni pour promouvoir la durabilité des chaînes d'approvisionnement, notamment en assumant la présidence du G-7. Elle a remarqué un regain d'intérêt au sein des TESSD et du CCE concernant les discussions relatives à la durabilité des chaînes d'approvisionnement. C'était là une avancée positive vers une compréhension plus complète du lien entre le commerce et l'environnement. Pour lutter contre les changements climatiques par le biais du commerce, il était nécessaire d'examiner comment les marchandises étaient produites et de ne pas se concentrer uniquement sur l'utilisation finale. Les liens entre la durabilité de la chaîne d'approvisionnement et la circularité devaient également être examinés. La délégation canadienne encourageait les Membres de l'OMC à partager les meilleures pratiques qui pourraient contribuer à améliorer la fiabilité et la durabilité des chaînes d'approvisionnement.

1.60. Le représentant de la Norvège a indiqué que pour soutenir la transition, par le biais de la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow concernant les forêts et l'utilisation des sols, la Norvège et 11 autres donateurs s'étaient engagés à soutenir la protection des forêts à hauteur de 12 milliards d'USD jusqu'en 2025. Depuis 2008, la Norvège avait établi des partenariats avec des pays forestiers tropicaux en vue de les aider à réaliser leurs ambitions en matière de réduction de la déforestation. Les chaînes d'approvisionnement n'induisant pas de déforestation étaient possibles grâce à l'utilisation d'outils de transparence et de surveillance des forêts, qui pouvaient détecter la déforestation, même à petite échelle.

1.61. Les pays producteurs avaient besoin de plus d'incitations pour atteindre leurs objectifs climatiques et environnementaux. Le commerce non lié à la déforestation devait être rentable, et non déficitaire, et les opérateurs et négociants durables devaient bénéficier de conditions de concurrence équitables. La Norvège faisait partie du Partenariat des déclarations d'Amsterdam, dans le cadre duquel neuf pays européens s'étaient engagés à éliminer la déforestation résultant des chaînes d'approvisionnement agricoles. La Norvège a également pris part au Dialogue FACT organisé par le Royaume-Uni. La délégation norvégienne se félicitait d'une coopération accrue entre Dialogue FACT et la communauté du commerce.

1.62. Le représentant du Japon a fait remarquer l'importance des mesures de vigilance pour la mise en place de chaînes d'approvisionnement légitimes et durables. Cependant, il était difficile d'établir une uniformité en matière de réglementation ou autres principes, en particulier pour les forêts. Cela tenait au fait que la situation de chaque pays était différente, avec notamment des conditions environnementales différentes et des branches d'activité différentes en fonction de la localisation géographique. Il était nécessaire de rechercher et de faire avancer une approche axée sur le marché qui tienne compte de l'importance de la gestion durable des forêts pour les pays exportateurs. En outre, la coopération devait être encouragée de manière efficiente, tout en évitant la duplication des fonctions des organisations internationales et traités existants. Par exemple, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) avait fait de la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement durable pour le bois d'œuvre et les produits dérivés l'une de ses priorités. Le Japon a souligné l'efficacité de la coopération avec ces institutions et du recours aux services qu'elles fournissaient.

---

## **2 ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, PARAGRAPHE 33 DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA**

### **2.1 Renseignements actualisés sur les séminaires et webinaires**

2.1. Le Président a informé le Comité que, à la demande et sous la direction du Président de la Session extraordinaire du CCE, l'Ambassadeur Samba, la Division du commerce et de l'environnement de l'OMC avait organisé le 19 novembre une séance d'information à l'intention du Groupe des PMA. Cette séance d'information avait permis aux délégués du Groupe des PMA de faire le point sur le rôle du CCE et d'examiner les initiatives des Membres en matière de commerce et d'environnement. Le Président a encouragé le Secrétariat à continuer d'organiser dans le futur des activités similaires sur le lien entre le commerce et l'environnement afin de répondre aux besoins des pays en développement et des PMA en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique.

## **3 ACCORDS ENVIRONNEMENTAUX MULTILATÉRAUX (AEM) – POINTS 1 ET 5 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE**

### **3.1 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**

#### **3.1.1 Renseignements actualisés communiqués par le Royaume-Uni concernant la vingt-sixième Conférence des Parties (COP26) à la CCNUCC**

3.1. La représentante du Royaume-Uni a informé les délégations des résultats de la vingt-sixième Conférence des Parties (COP26) à la CCNUCC, organisée par le Royaume-Uni en partenariat avec l'Italie, à Glasgow, en novembre 2021. La COP26 s'était conclue par la signature par les 197 Parties du Pacte de Glasgow pour le climat, pour maintenir l'objectif de limiter la hausse des températures à 1,5 °C à portée de main. Ce pacte accélérerait la cadence de la lutte contre le changement climatique pour cette décennie, tous les pays acceptant de revoir à la hausse leurs objectifs en matière d'émissions en 2022, de manière à se conformer à l'objectif de température fixé, et les pays développés acceptant de doubler leur soutien en faveur des mesures d'adaptation au changement climatique d'ici à 2025.

3.2. Pour la première fois dans l'histoire, la décision de la Conférence des Parties (COP) comprenait un engagement des pays d'abandonner progressivement le charbon et de supprimer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Le règlement de l'Accord de Paris avait enfin été mis en œuvre, au bout de six ans. Il comprenait un accord sur un processus de transparence qui permettrait la responsabilisation et donnerait confiance à mesure que les pays atteindraient leurs objectifs, un accord sur les normes comptables et un nouveau mécanisme concernant les marchés du carbone. Des engagements en matière de neutralité carbone avaient été pris pour plus de 90% de l'économie – contre 30% deux ans auparavant.

3.3. Avec le report de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12) en novembre 2021, il était d'autant plus crucial de préserver la dynamique de la COP26 et de donner aux questions liées au climat et à l'environnement une place centrale dans le programme de travail de l'OMC. Il était nécessaire de veiller à ce que le système commercial multilatéral joue un rôle significatif dans la réponse apportée aux crises existentielles et interdépendantes du changement climatique et de la perte de biodiversité. Les Membres pouvaient faire avancer ce programme à l'OMC, par exemple en participant aux efforts déployés pour réfléchir à la manière dont le commerce des biens et des services environnementaux pourrait contribuer aux mesures de décarbonisation et pour clarifier les interactions entre les mesures d'atténuation du changement climatique prises au niveau national et les règles de l'OMC.

3.4. Le Royaume-Uni continuerait, cette année et par la suite, à se concentrer sur son ambition globale de veiller à ce que les promesses soient tenues et les engagements mis à exécution dans les trois domaines principaux de l'Accord de Paris: l'atténuation, l'adaptation et le financement. En ce qui concernait l'atténuation, le Royaume-Uni travaillerait avec toutes les Parties pour mettre à exécution l'engagement de revoir, et si nécessaire renforcer, les objectifs à l'horizon 2030, afin d'aller plus loin et plus vite pour franchir la distance qui nous séparait de la trajectoire des 1,5 °C. Cela impliquerait de collaborer avec les pays pour réfléchir à de nouvelles mesures sectorielles et à des possibilités d'investissement public et privé dans leur transition vers une économie résiliente et



sobre en carbone. En 2022, le Royaume-Uni travaillait en étroite collaboration avec la CCNUCC et d'autres organisations internationales pour faire avancer ces travaux, en plaidant en faveur de l'adoption de contributions déterminées au niveau national (CDN) plus ambitieuses et d'autres engagements en matière de neutralité carbone et concernant le charbon, le secteur automobile, les liquidités et les arbres.

3.5. S'agissant de l'adaptation, le Royaume-Uni organiserait en 2022 quatre ateliers prévus dans le cadre du Programme de travail de Glasgow-Charmed el Cheikh sur l'action mondiale pour l'adaptation, lancé à la COP26. Le Royaume-Uni s'associerait à d'autres pays pour donner suite à l'engagement pris par les pays développés de doubler au moins leur offre collective de financement de l'adaptation aux changements climatiques en faveur des pays en développement d'ici à 2025. Cela renforcerait la disponibilité, l'efficacité et l'accessibilité du financement de l'adaptation pour les pays vulnérables aux changements climatiques. Le Royaume-Uni veillerait aussi à ce que des progrès continuent d'être faits s'agissant des pertes et dommages dans le cadre du nouveau "Dialogue de Glasgow" sur les modalités de financement des activités pertinentes, et à ce que le réseau de Santiago concernant les pertes et dommages fonctionne.

3.6. S'agissant du financement, le Royaume-Uni pouvait assurer que les pays développés et les banques de développement multilatérales parviendraient à l'objectif d'un financement de 100 milliards d'USD d'ici à 2023 au plus tard, 500 milliards d'USD devant être alloués sur la période 2021-2025. Le Royaume-Uni renforcerait les progrès accomplis à Glasgow pour faire cadrer les flux de financement privé avec l'Accord de Paris à l'échelle mondiale, et s'emploierait avec les partenaires à mobiliser les milliers de milliards de financement privé nécessaires pour financer la transition de tous les pays, y compris les plus gros émetteurs.

3.7. Le Royaume-Uni attendait avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec l'Égypte et les Émirats arabes unis (É.A.U.), qui présideraient la COP27 et la COP28, pour veiller à ce qu'il soit donné suite aux engagements pris à la COP26.

3.8. Le représentant de l'Égypte a félicité le Royaume-Uni pour l'excellente organisation de la COP26. L'Égypte devait s'inspirer du succès et des résultats obtenus à Glasgow et permettre que des résultats comparables soient atteints à la COP27, en travaillant avec l'ensemble des Membres. Répondre à la question de la durabilité environnementale et économique était devenu une priorité absolue en vue d'un développement durable. Cependant, les discussions en la matière devaient tenir compte des réalités économiques et environnementales des pays et prévoir les solutions politiques et les capacités requises pour qu'ils puissent avancer sur ce plan. L'Égypte devait participer de manière constructive aux discussions à venir. Il était important de s'efforcer de plaider en faveur d'un "développement durable pour tous".

3.9. Le représentant du Canada a remercié la présidence de la COP26 du Royaume-Uni d'avoir permis la tenue d'une Conférence sur le climat sans précédent du point de vue de sa portée et de son ampleur. Glasgow avait montré comment le changement climatique touchait tous les secteurs économiques et tous les segments de la société. Le Canada espérait travailler avec la présidence de la COP du Royaume-Uni tout au long de l'année 2022 afin de maintenir la dynamique impulsée à Glasgow jusqu'à la COP27, en Égypte. À la COP26, le Premier ministre Trudeau avait exposé l'approche englobant l'ensemble des pouvoirs publics appliquée par le Canada concernant la lutte contre les changements climatiques. À l'appui de la présidence du Royaume-Uni, le Canada était heureux de codiriger, avec l'Allemagne et au nom des pays donateurs, le plan d'exécution du financement de la lutte contre les changements climatiques concernant l'objectif des 100 milliards d'USD, destiné à contribuer à développer la confiance des Parties à la COP26. Dans les dernières heures de la COP26, une grande partie de l'attention avait été portée à la décision politique intitulée le "Pacte de Glasgow pour le climat", et à son libellé sur un "abandon progressif" de l'électricité au charbon, dont la production ne fléchissait pas. Le Canada a noté que ce pacte correspondait à la première fois que les 197 Parties de la CCNUCC s'entendaient – unanimement – non seulement pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'électricité au charbon mais aussi pour mettre en œuvre l'engagement du G-20 de supprimer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles.

3.10. Cet aboutissement avait institué un cadre et marquait un tournant dans les discussions mondiales convenues par consensus. Le Canada était également heureux que le Pacte de Glasgow pour le climat comprenne un engagement des Parties de revoir à la hausse leurs objectifs en matière de climat, afin de s'aligner sur l'objectif de température de l'Accord de Paris d'ici à 2022. Le Canada

et de nombreuses grandes économies du G-7 et du G-20 s'étaient déjà manifestés au cours de l'année passée, mais plusieurs gros émetteurs ne l'avaient pas encore fait. Le Canada demandait instamment que des mesures soient prises car selon les derniers renseignements scientifiques sur le climat, les émissions mondiales devaient être radicalement réduites au cours des 10 prochaines années pour que le réchauffement mondial ne dépasse pas 1,5 °C.

### **3.1.2 Renseignements actualisés présentés par la CCNUCC sur la COP26**

3.11. Le représentant de la CCNUCC a donné aux délégations des renseignements sur la COP26. La nouvelle étape du processus de lutte contre le changement climatique concernait la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de ses différents éléments. Plusieurs grands thèmes avaient débouché sur les résultats très importants obtenus à Glasgow. Le premier était l'achèvement du corpus de règles de l'Accord de Paris: avec les décisions relatives à l'article 6, à la transparence et à plusieurs autres questions, la Conférence avait bouclé le programme de travail de l'Accord de Paris. L'Accord de Paris dans son intégralité pouvait désormais commencer à fonctionner tel qu'il avait été pensé et cela constituait un réel aboutissement de Glasgow.

3.12. Le deuxième grand thème était l'augmentation du niveau d'ambition et l'accélération des mesures. En matière de financement, la Conférence avait constaté à la fois le retard accumulé pour l'accomplissement de l'objectif des 100 milliards d'USD et l'augmentation des engagements en vue d'y remédier en 2022-2023. Les nouveaux progrès en vue de cet objectif seraient examinés à partir de la COP27 en novembre 2022. L'établissement d'un processus en vue d'un nouvel objectif en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques pour l'après 2025 débiterait dès mars 2022, dans le cadre d'une première réunion tenue à cet effet.

3.13. En ce qui concernait l'atténuation, on espérait qu'un nouveau programme de travail serait approuvé à la COP27, lequel constituerait un instrument pour faire grandir les ambitions en la matière. Il était important qu'un rapport de synthèse annuel soit établi sur les CDN et que les pays communiquent une stratégie à long terme actualisée. En outre, le fait de mentionner l'abandon progressif du charbon et la suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles faisait partie de cette grande démarche globale et des résultats obtenus à Glasgow en matière d'atténuation.

3.14. S'agissant de l'adaptation, un appel à doubler les financements avait été lancé. Des engagements record de contributions au Fonds pour l'adaptation, de plus de 350 millions d'USD, avaient été formulés, lesquels constituaient un instrument important pour offrir un soutien aux pays en développement. Un programme de travail Glasgow-Charm el Cheikh sur l'action mondiale pour l'adaptation avait été établi pour une période de deux ans. S'agissant des pertes et dommages associés aux effets néfastes du changement climatique, il était admis qu'ils existaient déjà et qu'ils augmenteraient.

3.15. Au-delà des négociations, une grande diversité de projets avaient émané de non-Parties, de parties prenantes, d'entreprises, de régions et d'institutions, comme la campagne "Race to Resilience" (Course à la résilience) et les travaux relatifs aux forêts et au méthane. La COP26 avait marqué un tournant positif dans le processus international de lutte contre le changement climatique et avait été une Conférence des Nations Unies couronnée de succès, montrant que des moyens étaient mis en œuvre pour répondre aux défis climatiques en s'appuyant sur les constatations et les orientations des scientifiques. Dans le contexte des Nations Unies, le multilatéralisme avait été retenu comme étant la bonne approche pour répondre aux problématiques mondiales et pourrait aboutir à des résultats importants.

### **3.1.3 Renseignements actualisés présentés par la Nouvelle-Zélande sur les négociations relatives à l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS)**

3.16. Au nom du Costa Rica, des Fidji, de l'Islande, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse, qui négociaient l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS), le représentant de la Nouvelle-Zélande a donné au Comité des renseignements actualisés sur l'évolution récente de ces négociations.<sup>6</sup> Il a indiqué que les six Parties poursuivaient les négociations sur l'ACCTS, qui comprenait quatre piliers clés au cœur des politiques relatives au

---

<sup>6</sup> Voir le document [WT/CTE/GEN/27](#).

commerce, à l'environnement et au développement durable. Il a précisé que les piliers de l'ACCTS étaient la libéralisation des biens environnementaux, des engagements nouveaux et contraignants pour les services environnementaux, des disciplines visant à éliminer les subventions aux combustibles fossiles nuisibles, et des lignes directrices sur les meilleures pratiques visant à éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de mécanismes volontaires d'étiquetage écologique. Après la réunion des Ministres du commerce des participants à l'ACCTS tenue en octobre, dont sa délégation avait rendu compte au CCE l'année dernière, une deuxième réunion ministérielle entre les Ministres chargés du climat des participants à l'ACCTS avait eu lieu le 11 novembre 2021.

3.17. Le représentant a informé que les Ministres chargés du climat avaient organisé une activité en marge de la COP26 des Nations Unies afin de mettre en lumière les liens entre la politique commerciale et la lutte contre le changement climatique. Pendant cette réunion, le Ministre du Costa Rica, M. Andrés Valenciano, avait fait observer que "[la décarbonation] permet de créer des emplois, d'accéder à la technologie et de poursuivre la concrétisation de nos travaux – la stratégie de décarbonation [...] est notre stratégie de développement". Le Procureur général des Fidji, M. Aiyaz Sayed-Khaiyum, avait aussi souligné que "... le commerce mondial est certes une source d'émissions, mais il est aussi un élément fondamental de la solution car il est susceptible de renforcer les mesures d'atténuation du changement climatique comme les mesures d'adaptation à ce changement". Le Ministre islandais Guðmundur Ingi Guðbrandsson avait par ailleurs déclaré que "[l]es règles commerciales joueront un rôle très important dans l'atténuation du changement climatique et de la dégradation de l'environnement simplement en favorisant des entreprises vertes et non polluantes partout dans le monde". Le représentant de la Suisse avait ajouté que "la politique commerciale internationale peut grandement contribuer à remédier aux problèmes climatiques et environnementaux et à favoriser le développement durable de tous les pays". Le Ministre néo-zélandais du changement climatique, M. James Shaw, avait dit espérer que l'ACCTS serait "le premier des accords commerciaux de nouvelle génération".

3.18. Tous les Ministres du climat des participants à l'ACCTS avaient également publié une déclaration dans laquelle ils réaffirmaient soutenir fermement les négociations sur l'ACCTS. Ils avaient encouragé les négociateurs à les conclure le plus rapidement possible tout en maintenant le niveau d'ambition afin de maximiser l'incidence potentielle sur le climat et de soutenir ainsi les objectifs de l'Accord de Paris. Les participants à l'ACCTS s'étaient félicités de l'inclusion de la réforme des subventions aux combustibles fossiles dans le Pacte de Glasgow pour le climat issu de la COP26, car elle renforçait encore les liens entre le commerce et la lutte contre le changement climatique. Lors du septième cycle de négociations, qui s'était achevé en décembre, les délégations avaient tenu de nombreuses séances concernant les quatre piliers et avaient continué de faire des progrès constants dans les négociations. Le huitième cycle de négociations se tiendrait en mars 2022.

3.19. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a en outre indiqué que les participants à l'ACCTS continuaient d'évaluer soigneusement les besoins spécifiques des Membres en développement pour s'assurer que l'ACCTS était adapté. Le groupe continuerait de préciser les flexibilités spécifiques et ciblées qui devraient peut-être être incorporées dans les dispositions de l'ACCTS. Parallèlement aux négociations, les participants à l'ACCTS se réjouissaient de l'intérêt des Membres de l'OMC pour l'Accord et ils continueraient à les tenir informés de l'évolution de la situation. L'instrument ainsi établi, qui aurait valeur de traité et serait compatible avec les règles de l'OMC, serait ouvert à d'autres Membres, à condition qu'ils soient en mesure d'en respecter les obligations. L'objectif de l'ACCTS était de contribuer à éclairer les discussions plus larges sur le commerce et l'environnement, y compris celles qui ont lieu dans le cadre des Discussions structurées de l'OMC sur le commerce et la durabilité environnementale, en démontrant comment des mesures commerciales pourraient avoir des résultats environnementaux.

3.20. Le représentant du Costa Rica a souscrit sans réserve à la déclaration de la Nouvelle-Zélande et a remercié le pays de tous les efforts déployés et de l'esprit de collaboration dont il avait fait preuve tout au long de ces négociations.

## **4 TRANSPARENCE DES MESURES COMMERCIALES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT, POINT 4 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE**

### **4.1 Renseignements actualisés communiqués par le Secrétariat de l'OMC sur la base de données sur l'environnement 2020**

4.1. Le Secrétariat de l'OMC a présenté des renseignements actualisés sur la base de données sur l'environnement (BDE) de l'OMC.<sup>7</sup> Cette base de données contenait actuellement plus de 7 000 notifications, plus de 14 500 mesures notifiées au titre de différents accords et plus de 9 300 entrées concernant les examens des politiques commerciales. Chaque année, près de 600 nouvelles notifications, 1 300 mesures liées à l'environnement et environ 750 entrées concernant les EPC étaient téléchargées dans la base de données. L'objectif du présent exposé était d'examiner le rapport 2020 sur la BDE ([WT/CTE/EDB/20](#)), qui avait été distribué la semaine précédente et était axé sur le changement climatique. Le Secrétariat a expliqué que le rapport visait principalement à analyser de manière approfondie l'utilisation des fonctionnalités de recherche, pour étudier les types d'informations et les analyses pouvant être réalisées concernant le changement climatique en utilisant les données des Membres figurant dans les notifications et dans les EPC (voir la section 3 du rapport).

4.2. La section 1 du rapport contenait des grandes tendances générales, 84 Membres à travers le monde ayant présenté des notifications et plus d'une demi-douzaine ayant procédé à leur EPC en 2020. Outre des pays développés et des pays en développement, le Rwanda, qui était un PMA, figurait parmi les 10 premiers Membres notifiants pour la deuxième année consécutive. En 2020, 827 notifications liées à l'environnement avaient été présentées – un chiffre sans précédent, mentionnant environ 1 400 mesures liées à l'environnement. La proportion de notifications liées à l'environnement avait maintenant doublé et était d'environ 16% de l'ensemble des notifications, soit une notification sur six. En 2020, environ la moitié de ces notifications concernaient des règlements techniques ou des mesures SPS, parallèlement à celles concernant des procédures de licences ou encore des restrictions quantitatives. Ces notifications étaient suivies de celles concernant des mesures de soutien au titre de l'Accord sur l'agriculture et de l'Accord SMC. Concernant les secteurs, l'agriculture était le plus important, avec environ 40% des mesures liées à l'environnement, suivi des produits chimiques et des industries manufacturières. S'agissant des types d'objectifs liés à l'environnement, en 2020, le principal était toujours la gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses, cette catégorie représentant environ 36% de l'ensemble des mesures liées à l'environnement; la deuxième catégorie la plus citée était la mise en œuvre et le respect des AEM.

4.3. Le Secrétariat a expliqué qu'un nouveau graphique sur les notifications et les mesures liées à l'environnement avait été ajouté au rapport de 2020 sur la BDE. Au cours des 12 dernières années, à partir de 2009, le nombre de notifications avaient constamment augmenté, passant de 480 en 2009 à 827 en 2021. Le nombre de mesures avait lui aussi augmenté et était d'environ 1 400 par an. On observait cependant des variations d'une année à l'autre, dans la mesure où certaines notifications étaient présentées tous les deux ans. C'étaient pour l'Accord SMC que cela était le plus flagrant, les notifications au titre de l'article 25 étant effectivement présentées tous les deux ans et cela influant donc sur le nombre de notifications présentées à l'OMC. En 2020, davantage de mesures OTC et SPS avaient été notifiées.

4.4. L'Annexe III du rapport sur la BDE contenait la liste des objectifs liés à l'environnement, des types de secteurs et de mesures concernés par les données, grâce à quoi les utilisateurs pouvaient faire des recherches précises. Le Secrétariat a de plus indiqué que l'une des améliorations apportées à la base de données depuis la dernière réunion du CCE était que la recherche en texte libre avait été renforcée, pour obtenir des résultats plus probants.

4.5. La section 3 du rapport était axée sur le changement climatique. Le Secrétariat a expliqué qu'il avait utilisé deux critères de recherche pour obtenir ces données: dans cette section, c'était le critère de l'objectif lié à l'environnement qui avait été utilisé pour chercher les mesures citées dans les notifications, et une recherche par mot-clé ou en texte libre avait été effectuée pour obtenir des résultats à partir des EPC. Plusieurs objectifs liés à l'environnement signalés dans la BDE étaient directement ou indirectement liés au changement climatique. De 2011 à 2020, il y avait eu des variations d'une année à l'autre, en partie du fait que les notifications concernant les subventions étaient présentées tous les deux ans. Néanmoins, un grand nombre de notifications avaient été

<sup>7</sup> Voir le document RD/CTE/204.

présentées concernant diverses mesures liées à l'environnement, comme l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la protection de la couche d'ozone. Les mesures adoptées au titre du Protocole de Montréal et de la Convention de Vienne concernant les régimes de licences, par exemple, avaient également eu des effets positifs. Les mesures de boisement/reboisement, de réduction de la pollution atmosphérique, et celles visant les économies d'énergie et l'efficacité énergétique ou les énergies alternatives et renouvelables, étaient aussi indirectement ou directement liées à la lutte contre le changement climatique.

4.6. Les 10 Membres ayant notifié le plus grand nombre de mesures en lien avec la lutte contre le changement climatique provenaient de toutes les régions du monde. Les règlements techniques constituaient la catégorie la plus importante de mesures de lutte contre le changement climatique, mais les mesures de soutien sous forme de dons, de versements directs et d'avantages fiscaux étaient également importantes. En ce qui concernait la protection de la couche d'ozone, par exemple, les procédures de licences d'importation étaient assez courantes et cette catégorie figurait aussi, sans surprise, parmi les cinq premières catégories de mesures. C'était au titre de l'Accord SMC qu'avaient été notifiées le plus grand nombre de ces mesures. Dans le classement des cinq principaux accords dont relevaient les mesures notifiées, figuraient aussi l'Accord OTC, l'Accord sur l'agriculture, l'Accord sur les procédures de licences d'importation et la Décision sur les procédures de notification des restrictions quantitatives.

4.7. S'agissant des EPC, le Secrétariat a expliqué l'utilisation des mots clés comme climat, renouvelables, émissions et gaz à effet de serre, pour l'obtention de résultats. Il a signalé que ces cinq dernières années, tous les EPC faisaient au moins mention du climat et des mesures de lutte contre le changement climatique, en évoquant soit les énergies renouvelables soit des mesures liées aux économies d'énergie ou à l'exploitation forestière.

4.8. Le Secrétariat a entrepris de donner des exemples de politiques et mesures liées au climat ayant été notifiées par les Membres. Dans le domaine des OTC, la Côte d'Ivoire avait notifié une mesure réglementant l'importation de véhicules d'occasion émettant des fumées et gaz. Bahreïn appliquait une prescription en matière d'étiquetage énergétique et une norme relative à la performance énergétique minimum qui étaient aussi en lien avec les émissions. S'agissant des restrictions quantitatives et des procédures de licences d'importation, Moldova avait présenté une notification concernant un régime de licences pour l'emploi d'hydrocarbures et d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC) et leur effet sur la couche d'ozone. La Suisse avait aussi notifié une obligation de licence pour le matériel de protection forestier utilisé pour le reboisement.

4.9. Le Secrétariat a conclu en donnant des exemples de mesures de soutien relevant de l'Accord sur l'agriculture et de l'Accord SMC. Pour ce qui était de l'Accord sur l'agriculture, certaines mesures avaient été notifiées au titre de la catégorie verte, concernant notamment: des services d'infrastructure, la protection de l'environnement au moyen de travaux d'aménagement du territoire et de reboisement (dans le cas de la Tunisie par exemple), la gestion et le renforcement de la résilience (au Népal), et le phénomène El Niño (des travaux étant entrepris au Pérou pour s'en protéger). Pour ce qui était de l'Accord SMC, par exemple, la Thaïlande avait soutenu l'emploi des déchets plastiques et encouragé le recours à des énergies de substitution, tandis que les États-Unis avaient accordé des exonérations d'impôt en faveur de l'énergie produite à partir de la biomasse. L'Ukraine avait notifié un projet financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) relevant de l'Accord sur la facilitation des échanges et concernant l'abandon progressif des HCFC et des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. L'Union européenne avait présenté une notification au titre de l'Accord sur le commerce des services concernant un nouveau cadre de l'investissement destiné à attirer les investissements dans les projets liés aux énergies durables. Ce n'était là que quelques exemples parmi les centaines de mesures répertoriées dans la BDE pouvant être utilisées pour une analyse thématique.

4.10. Le Président a remercié le Secrétariat et donné la parole aux Membres. Il a signalé que grâce à l'analyse du Secrétariat et aux échanges avec les délégations, beaucoup d'informations pouvaient être tirées de la BDE. Il a aussi remercié le Secrétariat d'avoir rappelé aux Membres qu'il avait rédigé, avant la COP26, cinq nouvelles notes d'information sur les questions liées au commerce et au climat, lesquelles étaient disponibles sur le site Web de l'OMC. Il a invité les délégations à consulter attentivement la BDE et les notes d'information publiées par le Secrétariat au sujet de l'environnement, du commerce et du climat, ainsi qu'à examiner les mesures liées au commerce sélectionnées dans la matrice AEM de 2021 dans ces domaines. Il a également demandé aux

délégations et aux capitales de prendre le temps de formuler des observations et des suggestions, afin que la BDE puisse être continuellement améliorée.

4.11. La délégation du Bangladesh a pris la parole et a remercié le Secrétariat de son travail de compilation des mesures liées au commerce notifiées dans le cadre des questions concernant l'environnement et le changement climatique. Elle a demandé au Secrétariat de préciser comment il avait classé les mesures liées au commerce relevant de la catégorie des mesures liées à l'environnement et celles relevant de la catégorie des mesures liées au changement climatique, et comment cette distinction était faite.

4.12. Le Président a remercié le Bangladesh de son intervention et a souligné combien il était important que les délégations donnent des retours d'expérience au Secrétariat, pour qu'il puisse collecter des données et créer des catégories en phase avec l'actualité. Le Président a indiqué qu'il trouvait personnellement la BDE très intéressante, et que souvent, elle n'était pas appréciée à sa juste valeur alors qu'elle était en réalité extrêmement pertinente pour les travaux du Comité.

4.13. Le Secrétariat de l'OMC a remercié le Président et la délégation du Bangladesh de leur intervention. Il a expliqué qu'une chaîne de recherche avait été utilisée pour l'ensemble de la BDE, et a rappelé que l'annexe I du rapport sur la BDE contenait une liste de mots clés constituant la base de la chaîne de recherche utilisée pour passer au crible les notifications et les EPC. Une fois que ces renseignements étaient trouvés, les données étaient saisies dans la base de données suivant des entrées différentes. L'une des plus-values du travail du Secrétariat était qu'il regroupait les renseignements par secteur, par mesure, par mot clé et par objectif lié à l'environnement. L'annexe II répertoriait ces entrées, afin que les notifications soient classées par catégories, en fonction de leur contenu. Par exemple, les éoliennes pouvaient être associées au secteur de l'énergie ou éventuellement au secteur manufacturier; cet exemple pouvait aussi être classé sur la base de la question de savoir s'il s'agissait d'une mesure concernant les licences, d'un règlement technique ou d'une mesure de soutien, et ainsi de suite.

4.14. S'agissant de la ventilation des renseignements relatifs au changement climatique à proprement parler, le Secrétariat a expliqué son utilisation des catégories harmonisées d'objectifs liés à l'environnement. Il y en avait 25 au total, et il en avait utilisé 6 qui étaient directement ou indirectement liées au changement climatique (énumérés dans la note de bas de page 25 du rapport sur la BDE): boisement/reboisement; réduction de la pollution atmosphérique; énergies alternatives et renouvelables; atténuation et adaptation face au changement climatique; économies d'énergie et efficacité énergétique; et protection de la couche d'ozone. Ces catégories étaient utilisées comme des sous-ensembles pour identifier les mesures liées au changement climatique dans la base de données, tandis que pour les EPC, divers mots clés étaient utilisés. Le Secrétariat a aussi indiqué qu'il serait heureux de fournir de plus amples renseignements dans un cadre bilatéral.

## **5 SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS DES MEMBRES**

### **5.1 Renseignements actualisés présentés par le Canada au nom des coordonnateurs des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale**

5.1. Le représentant du Canada a dit que les participants aux Discussions structurées s'étaient associés aux deux autres initiatives en matière de durabilité pour la publication d'une Déclaration ministérielle sur le commerce et la durabilité environnementale vers la fin de l'année dernière. S'ils avaient espéré qu'elle serait publiée en marge de la CM12, ils n'avaient pas voulu reporter le lancement de la phase suivante de leur démarche. Les participants aux Discussions structurées étaient heureux d'avoir eu une occasion d'organiser une réunion pour faire mieux connaître la déclaration et donner un aperçu de ce qu'ils espéraient accomplir. Cette nouvelle déclaration avait suscité l'intérêt de 71 Membres représentant 84% du commerce mondial, dont 29 pays en développement et 3 PMA. Tout nouveau Membre qui le souhaitait pouvait devenir coauteur de la déclaration.

5.2. Le représentant a dit que les participants étaient en train d'élaborer un plan de travail afin de faire progresser leurs travaux. Ils s'étaient récemment réunis pour débattre de leurs intérêts et priorités et avaient eu un échange productif. Ils s'emploieraient à finaliser leur plan de travail prochainement, afin de commencer les travaux. Le représentant a dit qu'à l'avenir, les réunions formelles des Discussions structurées continueraient d'offrir un cadre pour les échanges et les

discussions sur les questions clés intéressant les Membres, comme cela était évoqué dans la déclaration ministérielle. Au cours de l'année à venir, les Discussions structurées prévoyaient aussi de poursuivre la création de groupes de travail informels, qui se réuniraient pour tenir des discussions supplémentaires dans le cadre de sessions informelles organisées entre les réunions formelles.

5.3. Le représentant a dit que les participants espéraient que ces groupes contribueraient à faire aboutir les travaux à des résultats tangibles, en mettant l'accent sur certaines questions en particulier. Ils prévoyaient aussi de poursuivre leur collaboration étroite avec les parties prenantes et de mettre pleinement à profit leur expertise dans le cadre de leurs discussions. La prochaine réunion formelle des Discussions structurées aurait lieu le 7 février et les coorganisateur invitaient tous les Membres à y assister et y participer. Les réunions formelles des Discussions structurées étaient ouvertes à tous les Membres, qu'ils soient coauteurs ou non. La seule réserve était que seuls les coauteurs contribuaient à définir le programme de travail des discussions. Le représentant a dit que de nouveaux Membres pouvaient se porter coauteurs de la Déclaration et les coorganisateur invitaient les Membres à prendre contact avec l'un d'entre eux (Canada et Costa Rica) s'ils souhaitaient discuter des travaux du groupe.

5.4. La représentante du Royaume-Uni a dit que son pays souhaitait que des résultats concrets soient obtenus par l'intermédiaire de l'OMC en matière de commerce écologiquement durable et que les Discussions structurées constituaient un cadre important pour la réalisation de cet objectif. Elle a déclaré qu'il était vital que les coauteurs s'appuient sur les progrès réalisés à la COP26 à Glasgow pour obtenir des résultats concrets et parvenir à un consensus autour des questions environnementales liées au commerce, et pour redresser la situation concernant la crise climatique. À la réunion des participants aux Discussions structurées tenue le 20 janvier, le Royaume-Uni avait présenté une note informelle dans laquelle il faisait des propositions sur les biens et services environnementaux, les fuites de carbone et d'autres éléments du plan de travail des Discussions structurées. Le pays se félicitait des observations positives reçues des autres Membres et des contributions des États Membres exposant leurs priorités et leurs suggestions pour l'année à venir. Le Royaume-Uni attendait avec intérêt de travailler avec l'ensemble des Membres intéressés en vue de l'adoption d'un plan de travail efficace. La représentante a dit que le Royaume-Uni était désireux d'étudier les approches possibles pour promouvoir et faciliter le commerce des biens et services environnementaux, et pour encourager des discussions ciblées sur les fuites de carbone, qui incluent tous les États Membres. Le Royaume-Uni saluait aussi les contributions des Membres sur les autres sujets mentionnés, comme l'assistance technique et le renforcement des capacités, l'économie circulaire et l'agriculture durable. La représentante a dit que le Royaume-Uni espérait que les Membres considéreraient ces idées comme un point de départ utile et que sa délégation se réjouissait à l'avance de faire avancer le dialogue sur ces questions, parmi d'autres questions liées au commerce, à l'environnement et au changement climatique.

5.5. La représentante de la Suisse s'est félicitée du lancement réussi de la Déclaration ministérielle dans le cadre des Discussions structurées en décembre dernier, et du fait que tant de Membres se soient associés à cette initiative importante, qui entérinait le fait que le commerce international et la politique commerciale internationale pouvaient et devaient soutenir la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques. Dans la Déclaration des Discussions structurées, les coauteurs convenaient d'intensifier les travaux dans les domaines d'intérêt communs et de définir, si possible, des mesures concrètes. En la matière, la Suisse pensait que plusieurs Membres avaient apporté des contributions précieuses et elle remerciait les coorganisateur pour le plan de travail, qui était le résultat d'une approche pragmatique. La représentante a dit que la Suisse pensait que les trois axes de travail proposés reflétaient bien l'intérêt commun des Membres et que les séances plénières offraient également la possibilité d'avoir d'autres discussions. Elle a indiqué que sa délégation se félicitait aussi de la participation des parties prenantes, qui contribuerait à engendrer des progrès.

5.6. Le représentant des États-Unis a dit que son pays avait été heureux de se joindre officiellement aux Discussions structurées l'année dernière, et que sa délégation attendait avec intérêt de collaborer avec tous les coauteurs pour faire avancer les travaux entrepris à l'OMC sur les grandes questions commerciales et environnementales. Les coauteurs avaient défini un ensemble ambitieux de thématiques à examiner dans le cadre des travaux des Discussions structurées de cette année et sa délégation espérait vivement qu'un plan de travail solide serait mis en place. Le représentant a dit que les États-Unis considéraient qu'il était possible d'avancer cette année les discussions sur le commerce et le changement climatique dans le cadre de l'OMC, notamment les discussions sur la manière dont les mesures commerciales peuvent répondre au changement climatique, en particulier

en regardant au-delà du simple mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'UE et en examinant tout un ensemble d'options possibles pour promouvoir la décarbonisation et la transition vers une économie à émissions nettes nulles. Il a indiqué que sa délégation pensait également que c'était l'occasion pour les Membres de débattre de la question de savoir quelles technologies et quels produits pouvaient contribuer à répondre au changement climatique, et quelles technologies, quels produits et quels services pouvaient être considérés comme étant "propres" et "respectueux du climat". De même, les États-Unis croyaient qu'il serait important de poursuivre les discussions sur les approches relevant de l'économie circulaire, qui étaient étroitement liées aux moyens à déployer pour remédier aux effets du changement climatique. Alors qu'une grande partie de l'attention avait été accordée au premier demi-cercle, y compris les mesures de conception et l'utilisation et l'application par les consommateurs, le représentant a dit que les participants aux Discussions structurées devraient aussi réfléchir à la fin de vie des produits, y compris aux processus de recyclage et de remanufacturation, pour favoriser une approche plus circulaire de l'ensemble du cycle du vie d'un produit. Le représentant a dit que sa délégation se réjouissait à l'avance de poursuivre les travaux dans le cadre des Discussions structurées et attendait avec intérêt la tenue de leur prochaine réunion, lors de laquelle il serait décidé du plan de travail pour 2022.

5.7. Le représentant de la Chine a dit qu'en tant que participante au Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable (Dialogue informel sur les plastiques) et aux Discussions structurées, la Chine se félicitait de la participation active des Membres et était fière des progrès significatifs qui avaient été accomplis jusqu'ici en dépit du report de la CM12. À cet égard, l'intervenant a dit que la Chine attendait avec intérêt de réfléchir, avec les Membres, à la manière dont l'OMC pourrait contribuer à l'avènement de politiques commerciales mieux coordonnées, plus cohérentes et plus efficaces.

5.8. Le représentant de la Corée a remercié les coorganisateur des Discussions structurées pour le lancement réussi de la Déclaration ministérielle, en dépit de l'ajournement de la CM12, et pour l'organisation de la réunion informelle des coauteurs le 20 janvier. Il a dit que sa délégation remerciait aussi les coorganisateur d'avoir présenté un projet de plan de travail pour les Discussions structurées de 2022 et attendait avec intérêt la tenue de la réunion formelle le 7 février, dans l'espoir que des discussions fructueuses aient lieu au sujet du calendrier et des thèmes spécifiques des groupes de travail informels, y compris le respect des règles de l'OMC relatives aux mesures commerciales environnementales et aux biens et services environnementaux.

5.9. La représentante de l'Équateur a remercié les coorganisateur des Discussions structurées pour leur travail transparent et constructif dans le cadre des débats autour du commerce et du développement durable et de ce que ces thèmes pouvaient apporter dans d'autres domaines. Elle a dit que l'Équateur était fier d'être coordonnateur du Dialogue informel sur les plastiques et que depuis décembre, le pays était aussi participant aux Discussions structurées. L'intervenante a indiqué que l'Équateur était attaché aux discussions et qu'il participerait activement et de manière constructive à toutes les discussions structurées s'inscrivant dans le cadre de cette initiative. Elle a souligné que pour son pays, l'agriculture durable constituait une question clé qui devait être abordée dans le cadre de ces discussions. Les liens dynamiques entre le développement socioéconomique durable et la protection de l'environnement d'une part, et le commerce international d'autre part, pourraient jouer un rôle actif et divers. L'Équateur appelait les États, en particulier les pays en développement, à participer au commerce des produits agricoles au niveau mondial, car ce commerce avait une incidence sur son développement durable. L'intervenant a aussi dit que la protection de l'environnement et le développement durable étaient au cœur des actions engagées par l'Équateur à l'échelle internationale. Le gouvernement du président Lasso avait soutenu d'importantes initiatives locales telles que la transition écologique et une politique d'économie circulaire. Au niveau régional, l'Équateur, la Colombie, le Costa Rica et le Panama avaient déjà fait un premier pas en vue de la création de la plus grande réserve marine transfrontières de biosphère dans le corridor marin du Pacifique oriental tropical, unissant les réserves marines des quatre nations. L'intervenante a dit que c'était la raison pour laquelle l'Équateur s'efforcera de suivre de près les discussions portant sur d'autres sujets comme le changement climatique, la biodiversité, l'économie circulaire et les biens et services environnementaux.

5.10. Le représentant de l'Australie a félicité l'ensemble des participants aux Discussions structurées, dont l'Australie faisait partie, pour la publication, en décembre 2021, de la Déclaration ministérielle dans le cadre de ces discussions. L'Australie était satisfaite des progrès accomplis par les Discussions structurées l'année dernière. Ces discussions avaient offert et continueraient d'offrir un cadre utile pour réfléchir à la manière d'avancer sur les questions en rapport avec les politiques



environnementales liées au commerce et la durabilité dans le cadre de l'OMC. Le représentant a dit que l'Australie restait attachée aux travaux décrits dans la Déclaration ministérielle, en particulier les efforts pour renforcer les politiques de promotion des échanges qui contribuaient à la réalisation des objectifs environnementaux. Il a dit que l'Australie se félicitait aussi de la poursuite des discussions sur les subventions préjudiciables pour l'environnement, et en particulier sur les effets négatifs des subventions à l'agriculture ayant des effets de distorsion des échanges. L'Australie encourageait les Membres de l'OMC qui ne l'avaient pas encore fait à se joindre à l'initiative des Discussions structurées, qui étaient susceptibles de contribuer de manière significative aux efforts conjoints actuellement déployés à l'OMC, y compris, en particulier, les travaux du CCE.

5.11. Le représentant du Japon a déclaré que bien que la CM12 ait été reportée, son pays se félicitait de l'adoption, le 3 décembre, de la Déclaration ministérielle dans le cadre des Discussions structurées et de l'augmentation du nombre de pays participants. Il a dit que le Japon remerciait les Membres concernés pour leurs efforts, en particulier les coorganisateur, le Costa Rica et le Canada. Le représentant a dit que le Japon aimerait poursuivre les efforts en vue de parvenir à des résultats concrets et qu'il était tout particulièrement intéressé par les approches visant la promotion et la facilitation des échanges de biens et de services environnementaux d'une part, et les mesures climatiques liées au commerce d'autre part, et qu'il souhaiterait approfondir les discussions au sujet de ces axes. L'intervenant a dit que la lutte contre le changement climatique était une question urgente qui requérait une réponse mondiale, et qu'il pensait que la déclaration des Discussions structurées avait le même objectif que les discussions du CCE.

5.12. La représentante du Royaume d'Arabie saoudite a dit que son pays avait rejoint les Discussions structurées en novembre 2021. Elle a remercié les coordonnateurs d'avoir donné des explications sur le projet de plan de travail pour 2022, et indiqué que sa capitale examinait encore les éléments qu'il contenait. L'Arabie saoudite avait fait plusieurs propositions concernant le plan de travail de 2022, à savoir: le fait que toutes les discussions relatives aux mesures et politiques climatiques liées au commerce devaient être compatibles avec les règles et les principes de l'OMC, et prendre en compte le contexte, le niveau de développement, les besoins et les priorités des Membres, et leurs progrès dans la réalisation des ODD de manière inclusive; la promotion de la "circularité" inclusive comme un élément clé du lien entre le commerce et l'environnement; le fait que des approches différentes devaient être promues, par l'exemple celle de "l'économie circulaire", axée sur les matériaux, et "l'économie circulaire du carbone", axée sur les émissions; le fait que l'innovation, y compris l'activité commerciale, la technologie et la politique, étaient des aspects clés à prendre en compte dans le contexte du commerce mondial durable; la facilitation du déploiement et la diffusion de toutes les technologies considérées comme essentielles, y compris les technologies peu polluantes; la facilitation de l'investissement et du commerce transfrontières dans les secteurs des technologies peu polluantes, comme les secteurs de l'hydrogène, du DAC (Direct Air Capture), du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone (CCUS), des e-carburants, des énergies renouvelables et des économies d'énergie; l'incitation au renforcement des capacités, pour renforcer les capacités nationales de tous les Membres dans le domaine du commerce et de l'environnement; et la limitation des obstacles, mesures et mécanismes tarifaires et non tarifaires. La représentante a dit que le Royaume d'Arabie saoudite souhaitait vivement travailler de manière constructive avec les Membres participant aux Discussions structurées pour mettre en œuvre un plan de travail significatif et atteindre ses objectifs.

5.13. Le représentant du Paraguay a dit que certes, son pays se félicitait du travail accompli par les coorganisateur des Discussions structurées, mais qu'il regrettait que malgré une participation active et constructive aux discussions, sa position et celle de bien d'autres pays en développement ne puisse pas être transcrite de façon satisfaisante dans la Déclaration ministérielle. Le représentant a dit qu'en dépit de cela, le Paraguay continuerait de participer aux discussions avec le même esprit constructif. Il a dit que le Paraguay espérait pouvoir toujours compter sur l'ouverture des coauteurs pour trouver des moyens de rendre compte correctement des divers intérêts et sensibilités de tous les Membres, en particulier les pays en développement.

---

## 6 RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES, POINT 10

### 6.1 Exposés d'autres organisations ayant le statut d'observateur

#### 6.1.1 Organisation mondiale des douanes

6.1. Le représentant de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a donné des renseignements actualisés<sup>8</sup> sur les initiatives actuellement entreprises par l'OMD en matière de durabilité dans le domaine de l'environnement et des chaînes d'approvisionnement. Les administrations douanières avaient un rôle déterminant à jouer dans le contrôle de la circulation transfrontières des biens environnementaux, en facilitant la mise en œuvre effective de divers accords environnementaux multilatéraux (AEM), dont les objectifs comprenaient, entre autres, la lutte contre le commerce illicite de déchets dangereux et de substances appauvrissant la couche d'ozone et contre le commerce illicite d'espèces menacées d'extinction, et la prévention contre la propagation des maladies des végétaux et des animaux et celle des espèces exotiques envahissantes.

6.2. Compte tenu du rôle essentiel de l'OMD et des administrations douanières dans le contrôle et la facilitation des échanges internationaux, l'OMD reprenait à son compte la récente Déclaration ministérielle de l'OMC sur le commerce et la durabilité environnementale concernant la nécessité d'explorer les opportunités et approches possibles pour faciliter le commerce légal des biens et services environnementaux, en prenant en compte non seulement les aspects réglementaires mais aussi les exigences techniques et les spécificités des chaînes d'approvisionnement durables. L'OMD participait à diverses activités destinées à faire mieux connaître le rôle que jouaient les douanes pour assurer la sécurité des chaînes d'approvisionnement, tout en facilitant la transition vers une économie circulaire et une chaîne logistique inverse. À cet égard, des mesures spécifiques étaient envisagées pour l'année à venir pour "écologiser" les douanes, y compris le lancement d'une étude destinée à améliorer la connaissance de l'évolution du rôle des douanes dans le soutien à l'économie circulaire et aux objectifs environnementaux, et l'identification des lacunes en matière de capacités et des possibilités de synergies et de coopération.

6.3. Dans ce contexte, l'OMC a donné des renseignements actualisés sur le Projet relatif à la gestion des déchets plastiques aux frontières dans la région Asie-Pacifique<sup>9</sup>, qui était en cours de déploiement sous les auspices du Programme environnemental de l'OMD et dont la portée s'élargissait. Ce projet visait à lutter contre les mouvements transfrontières illicites de déchets plastiques et à renforcer les capacités des administrations des douanes afin qu'elles puissent contrer les menaces pesant sur l'environnement dans cette région et y répondre de manière adaptée, le projet s'attachant surtout à faire respecter la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

6.4. Dans ce cadre, l'OMD organisait une conférence régionale sur la gestion des déchets plastiques aux frontières les 24 et 25 février 2022, afin de présenter les constatations du projet concernant ses quatre pays bénéficiaires (Indonésie, Philippines, Sri Lanka et Viet Nam). Les résultats obtenus jusqu'ici dans le cadre de ce projet seraient également examinés dans le contexte plus général des considérations d'ordre stratégique concernant la région Asie-Pacifique, en prenant en compte d'autres initiatives entreprises au niveau mondial dans le domaine des déchets plastiques. Reconnaissant que la capacité à identifier aux frontières les produits et matériaux utiles d'un point de vue environnemental constituait un aspect essentiel de la facilitation des échanges de ces marchandises, l'OMD continuait de travailler avec ses membres et les organisations intergouvernementales compétentes pour formuler des propositions relatives à des dispositions spécifiques concernant ces marchandises dans le Système harmonisé. Cela contribuerait non seulement à la facilitation des échanges de ces marchandises, mais aussi à la collecte de données statistiques fiables pour appuyer l'élaboration de politiques.

6.5. Les efforts déployés par l'OMD et ses partenaires pour faire face aux risques environnementaux continueraient de s'intensifier et davantage d'initiatives d'application devraient avoir lieu à l'avenir, notamment l'opération phare de l'OMD en matière de répression (l'opération "DEMETER", axée sur les déchets et les substances contrôlés dans le cadre du protocole de Montréal) dont la septième

---

<sup>8</sup> Voir le document RD/CTE/202.

<sup>9</sup> <http://www.wcoomd.org/fr/topics/enforcement-and-compliance/activities-and-programmes/environment-programme/ap-plastic-waste-project.aspx>.

édition avait eu lieu en 2021. Les autres activités organisées ou lancées cette année par l'OMD s'attacheraient principalement à renforcer les capacités en matière d'analyse des données pertinentes et à examiner l'utilisation des technologies et des infrastructures numériques pour faciliter l'économie circulaire.

6.6. Renforcer les capacités des administrations douanières pour favoriser le respect de la réglementation tout en facilitant les échanges et le recouvrement des recettes étaient des composantes fondamentales du mandat et des activités de l'OMD. Ainsi, les programmes actuels de l'OMD pourraient trouver des possibilités de synergies supplémentaires, également dans le contexte de la transformation numérique et de l'analyse de données, sous l'impulsion du nouveau thème de l'OMD pour 2022, à savoir "accélérer la transformation numérique de la douane en développant une culture de la donnée et un écosystème performant". Compte tenu de la complexité des sujets et du niveau d'ambition des initiatives entreprises par l'OMD pour permettre d'avoir des chaînes d'approvisionnement plus durables et plus sûres, l'Organisation reconnaissait le rôle des partenariats et d'une collaboration accrue, et se félicitait de l'existence des Discussions structurées comme plate-forme de coopération permettant de mettre en place des actions concrètes, également dans le cadre de la Déclaration ministérielle récemment lancée par l'OMC sur le commerce et la durabilité environnementale.

### 6.1.2 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

6.7. Le représentant de l'[Organisation des Nations Unies pour le développement industriel](#) (ONUDI) a informé le Comité de l'évolution récente des activités de l'ONUDI dans le domaine du commerce et de l'environnement. Avant la COP27, l'ONUDI élaborerait une stratégie globale et coordonnée s'attaquant au programme climatique tout en aidant les pays en développement et les pays les moins avancés à aller vers un développement industriel inclusif et durable. Les États membres de l'ONUDI avaient demandé l'établissement d'une telle stratégie globale en faveur de la transition des pays vers une industrie à faibles émissions. M. Gerd Müller, ancien ministre allemand de la coopération économique et du développement, récemment nommé Directeur général de l'ONUDI, avait aussi confirmé que l'action climatique serait l'une de ses principales priorités pour l'Organisation.

6.8. À l'heure actuelle, l'industrie était directement responsable de plus d'un tiers de la consommation mondiale d'énergie primaire et des émissions de dioxyde de carbone liées à l'énergie, y compris celles des secteurs dans lesquels elles sont difficiles à limiter, comme les secteurs des produits chimiques, de l'acier et du ciment. Compte tenu des aspirations des pays en développement en matière d'industrialisation, il était clair que le secteur industriel jouerait un rôle vital dans la question de savoir si l'action climatique serait menée conformément aux objectifs convenus à l'échelle internationale. Tandis qu'il était demandé aux pays de renforcer leurs engagements climatiques au titre des CDN, l'importance accordée à l'industrie dans ces CDN était en général insuffisante. L'ONUDI était particulièrement bien placée pour élaborer et mettre en œuvre des pratiques industrielles favorables à des trajectoires de développement neutres pour le climat et résilientes du point de vue du climat et aidant les pays à réaliser les objectifs de l'Accord de Paris, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs associés de neutralité carbone d'ici à 2050. Les initiatives telles que l'[Industrial Deep Decarbonization Initiative](#) (IDDI), qui était la plus large et la plus diversifiée des coalitions de gouvernements et d'acteurs du secteur privé s'employant à décarboner les industries lourdes, à commencer par celles de l'acier, du ciment et du béton, ainsi que le [Programme mondial pour l'hydrogène vert dans l'industrie](#), seraient des éléments clés de la stratégie climatique de l'ONUDI.

6.9. L'une des dimensions commerciales importantes du travail de l'IDDI concernait les conditions équitables requises pour que les industries des économies émergentes et en développement participent aux futurs marchés de produits sobres en carbone, grâce à des normes et des critères de divulgation transparents et équitables. L'ONUDI aspirait à contribuer à ces efforts par le biais de son travail normatif, ainsi que par le biais de services de renforcement des capacités dans le domaine de l'infrastructure qualité.

6.10. L'ONUDI a aussi donné aux délégations des renseignements sur l'Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources (GACERE), qui avait été établie un an auparavant par la Commission européenne au nom de l'Union européenne et dont les activités bénéficiaient d'un soutien technique de l'UNEP et l'ONUDI.

6.11. Depuis son lancement, plusieurs documents de travail avaient été produits. Il s'agissait de produits de connaissance qui faisaient partie des outils à disposition pour soutenir les efforts de sensibilisation, au niveau politique et dans le cadre des instances multilatérales, en vue d'une transition vers une économie circulaire. Les documents de travail particulièrement pertinents étaient sur l'économie circulaire et le changement climatique et l'économie circulaire et la reprise verte. Ce dernier document s'intéressait à la manière dont les approches relevant de l'économie circulaire pouvaient contribuer à une reprise verte après la pandémie de COVID-19, les efforts portant principalement sur les mesures de relance à moyen et long termes. Ce document présentait plusieurs pistes concernant la meilleure manière d'intégrer l'économie circulaire dans les plans de relance industrielle et donnait un aperçu des avantages potentiels, entre autres en s'attaquant aux inefficiences structurelles tout au long des chaînes d'approvisionnement.

6.12. L'ONUDI a annoncé que la deuxième réunion de haut niveau de la GACERE, dont le thème était "Circularité et nature", aurait lieu en marge de la cinquième session de l'UNEA, le 2 mars 2022. Un document de travail de la GACERE sur l'économie circulaire et la biodiversité serait lancé à l'occasion.

### 6.1.3 Programme des Nations Unies pour l'environnement

6.13. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a félicité les Membres de l'OMC du lancement des trois déclarations ministérielles en décembre 2021, qui renforçaient l'implication des acteurs du commerce dans la lutte mondiale contre les crises relatives au climat, à la pollution et à la nature. Le PNUE et les AEM qu'il administrait restaient disponibles pour soutenir les Membres de l'OMC dans l'examen de ces questions.

6.14. Le PNUE a donné des renseignements au Comité sur la reprise de la cinquième session du PNUE, du 28 février 2022 au 2 mars 2022, sous le thème "Renforcer les actions en faveur de la nature en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable".<sup>10</sup>

6.15. Parmi les décisions attendues à l'UNEA-5.2, la plus pertinente pour les acteurs du commerce était probablement celle sur la pollution par les plastiques. Cette pollution avait des répercussions importantes sur les économies et l'environnement, y compris les environnements marins, côtiers et terrestres. De nombreux pays rencontraient des difficultés pour traiter les aspects de la pollution par les plastiques liés au commerce, y compris s'agissant des déchets plastiques et de l'adoption progressive de produits de substitution écologiquement durables et efficaces. Trois résolutions étaient actuellement présentées en la matière. Les deux premières proposaient d'établir un comité intergouvernemental de négociation en vue de l'établissement d'un instrument international juridiquement contraignant: le Pérou et le Rwanda avaient proposé un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques, basé sur une approche globale favorisant l'économie circulaire et couvrant l'ensemble du cycle de vie des plastiques, de la production, la consommation et la conception à la prévention, la gestion et le traitement des déchets. Le Japon avait proposé un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution marine par les plastiques couvrant l'ensemble du cycle de vie et promouvant l'utilisation efficace des ressources et l'économie circulaire. La troisième résolution, proposée par l'Inde, avait été officiellement présentée la semaine dernière et concernait un cadre volontaire de lutte contre la pollution par les produits plastiques, y compris les produits plastiques à usage unique.

6.16. Le PNUE comptait sur la participation active des États membres au processus qui mènerait à l'UNEA-5.2, y compris la séance de questions-réponses dans le cadre du Comité des représentants permanents. De nombreux États membres appelaient vivement à s'entendre sur une résolution solide et ambitieuse sur les plastiques à l'UNEA-5.2 et le PNUE était disposé à apporter un soutien en la matière, à l'UNEA-5.2 comme dans le futur. Le PNUE comptait aussi sur la poursuite et le renforcement des activités de coopération avec les acteurs du commerce, en vue d'avancer sur cette thématique importante.

6.17. Enfin, le PNUE a communiqué des renseignements actualisés sur le projet mondial intitulé "Trade, Development, and Environment Hub" (Plate-forme pour le commerce, le développement et l'environnement)<sup>11</sup>, un projet financé par le Fonds de recherche sur les défis mondiaux du

<sup>10</sup> Voir le document RD/CTE/205.

<sup>11</sup> Voir à l'adresse suivante: [Home - Sustainable trade systems that benefit people and nature \(tradehub.earth\)](https://www.wto.org/fr/Trade_Development_and_Environment_Hub).

Royaume-Uni. Ce projet, qui collaborait avec plus de 50 organisations partenaires issues de 15 pays et se concentre sur 8 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, avait permis d'établir des produits de connaissance, des études et des outils, et d'instituer un dialogue et une coopération au niveau mondial en vue de réduire l'incidence du commerce sur la biodiversité et la société tout en renforçant le développement économique positif.

6.18. Au vu de la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP 15) sur la biodiversité prévue pour 2022, qui visait à garantir que des engagements positifs soient pris en faveur de la nature, pour stopper et inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité d'ici à 2030, ce projet contribuerait aussi à réfléchir à la manière dont le commerce et l'OMC pourraient contribuer au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et à l'objectif fixé pour 2030. Dans les mois à venir, le PNUE espérait continuer d'apporter un soutien aux Membres dans les domaines de la science de l'environnement, des données, de l'information technologique et des méthodes d'évaluation intégrée, afin d'appuyer les discussions en la matière.

---

## ANNEXE 1: POINTS INSCRITS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE (1994)

- Point 1: Rapports entre les dispositions du système commercial multilatéral et les mesures commerciales prises à des fins de protection de l'environnement, y compris celles qui relèvent d'accords environnementaux multilatéraux.
- Point 2: Rapport entre les politiques environnementales qui intéressent le commerce et les mesures environnementales ayant des effets notables sur le commerce et les dispositions du système commercial multilatéral.
- Point 3 a): Rapport entre les dispositions du système commercial multilatéral et les impositions et taxes appliquées à des fins de protection de l'environnement.
- Point 3 b): Rapport entre les dispositions du système commercial multilatéral et les prescriptions établies à des fins de protection de l'environnement relatives aux produits, y compris les normes et règlements techniques et les prescriptions en matière d'emballage, d'étiquetage et de recyclage.
- Point 4: Dispositions du système commercial multilatéral pour ce qui est de la transparence des mesures commerciales appliquées à des fins de protection de l'environnement et des mesures et prescriptions environnementales qui ont des effets notables sur le commerce.
- Point 5: Rapport entre les mécanismes de règlement des différends du système commercial multilatéral et ceux qui sont prévus dans les accords environnementaux multilatéraux.
- Point 6: Effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, notamment pour les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, et avantages environnementaux de l'élimination des restrictions aux échanges et des distorsions des échanges.
- Point 7: Question des exportations de produits interdits sur le marché intérieur.
- Point 8: Dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.
- Point 9: Programme de travail envisagé dans la décision sur le commerce des services et l'environnement.
- Point 10: Contribution apportée aux organes pertinents pour ce qui est des arrangements appropriés concernant les relations avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales visées à l'article V de l'Accord sur l'OMC.
-

## ANNEXE 2: PARAGRAPHES DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA

32. Nous donnons pour instruction au Comité du commerce et de l'environnement, dans la poursuite de ses travaux sur tous les points de son programme de travail dans le cadre de son mandat actuel, d'accorder une attention particulière aux éléments suivants:

- i) effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement;
- ii) dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; et
- iii) prescriptions en matière d'étiquetage à des fins environnementales.

Les travaux sur ces questions devraient entre autres choses consister à identifier la nécessité éventuelle de clarifier les règles pertinentes de l'OMC. Le Comité fera rapport à la [cinquième session de la] Conférence ministérielle et fera des recommandations, dans les cas où cela sera approprié, en ce qui concerne l'action future, y compris l'opportunité de négociations. . . . xxx

33. Nous reconnaissons l'importance de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'environnement pour les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. Nous encourageons aussi le partage des connaissances spécialisées et des expériences avec les Membres qui souhaitent effectuer des examens environnementaux au niveau national. [Un rapport sera établi sur ces activités pour la cinquième session.]

51. Le *Comité du commerce et du développement* et le *Comité du commerce et de l'environnement* serviront chacun, dans le cadre de leurs mandats respectifs, d'enceinte pour identifier les aspects des négociations relatifs au développement et à l'environnement, et pour débattre de ces aspects, afin d'aider à atteindre l'*objectif visant à ce que le développement durable* soit pris en compte d'une manière appropriée.

---